

Rapport Pays 2022 Ouganda

The African Seed Access Index

Par

Edward Mabaya, Ruth Ssebuliba
Miriam Kyotalimye, Michael Waithaka,
Mainza Mugoya, Brian Damba,
M'Balou Camara, Krisztina Tihanyi



TASAI
The African Seed Access Index

Rapport Pays 2022 Ouganda

The African Seed Access Index

Par

Edward Mabaya

Ruth Ssebuliba

Miriam Kyotalimye

Michael Waithaka

Mainza Mugoya

Brian Damba

M'Balou Camara

Krisztina Tihanyi

Revu par

Mary Teddy Asio

Avril 2023

Les observations de ce rapport ont été présentées aux acteurs du secteur semencier lors d'une réunion de diffusion TASAI, qui s'est tenue à Kampala en Ouganda le 8 décembre 2022. Cette version intègre les commentaires reçus lors de cette réunion.

Pour citer cette publication: Mabaya, E., Ssebuliba, R., Kyotalimye, M., Waithaka, M., Mugoya, M., Damba, B., Camara, M., Tihanyi, K. 2023. Rapport Pays 2022 sur l'Ouganda - The African Seed Access Index (version de avril 2023).



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.....	5
COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR	12
POLITIQUES ET RÈGLEMENTATIONS SEMENCIÈRES....	19
APPUI INSTITUTIONNEL	24
SERVICES AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES	26
CONCLUSION	29
RÉFÉRENCES.....	30



LISTE DES ACRONYMES

BugizARDI	Institut de Recherche et de Développement Agricole de la Zone de Buginyanya	NARO	Organisation Nationale de Recherche Agricole
CNHV	Comité National d'Homologation des Variétés	NaSAARI	Institut National de Recherche sur les Ressources Semi-Arides
CIAT	Centre International d'Agriculture Tropicale	NHL	NARO Holdings Ltd
CIMMYT	Centre International d'Amélioration du Maïs et du Blé	NSCS	Services Nationaux de Certification des Semences
CGIAR	Groupe Consultatif sur la Recherche Agricole Internationale	ONG	Organisation Non-Gouvernementale
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe	OPV	Variété à Pollinisation Libre
DUS	Distinction, Uniformité et Stabilité	OWC	Opération Création de Richesse
ICRISAT	Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-Arides	PVP	Protection des Variétés Végétales
ISSD	Développement Intégré du Secteur Semencier	QDS	Semences de Qualité Déclarée
MAAIF	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie Animalière et de la Pêche	TASAI	Indice d'Accessibilité des Semences en Afrique
MaRCCI	Centre Régional de l'Université de Makerere pour l'Amélioration des Cultures	UBOS	Bureau Ougandais des Statistiques
NAADS	Services Nationaux de Conseil Agricole	UNADA	Association Nationale des Vendeurs d'Intrants Agricoles de l'Ouganda
NaCCRI	Institut National de Recherche sur les Ressources Agricoles	USTA	Association du Commerce des Semences de l'Ouganda
		VCU	Valeur de Culture et d'Utilisation

INTRODUCTION

L'utilisation accrue de technologies visant à stimuler la productivité, y compris la mécanisation, l'irrigation, les engrais et les semences améliorées, est fondamentale pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Pour les grandes cultures, un secteur semencier formel compétitif¹ est clé pour assurer la disponibilité en temps opportun de semences de haute qualité, provenant de variétés améliorées et adaptées, à des prix accessibles aux petits exploitants. Les semences améliorées peuvent être porteuses d'une technologie de pointe pour les agriculteurs, y compris des rendements supérieurs, une résistance aux maladies et nuisibles, une adaptation aux changements climatiques, des pertes post-récoltes réduites et une meilleure valeur nutritive. Pour faciliter la mise en œuvre de ces avantages pour les fermiers, The African Seed Access Index (TASAI) conduit des évaluations du secteur semencier au niveau national et utilise les observations pour encourager les responsables politiques et les agences de développement à créer et à maintenir un environnement propice au développement accéléré de systèmes semenciers formels compétitifs, au service des petits exploitants agricoles africains.

Ce rapport résume les principales observations de l'étude conduite par TASAI en 2022, visant à évaluer la structure et les performances économiques du secteur formel des semences en Ouganda. D'autres études TASAI sur l'Ouganda ont été conduites en 2014, 2016, 2018 et 2020. Les études TASAI se concentrent sur les quatre cultures céréalières et légumineuses importantes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'un pays (les « quatre cultures cibles »). En Ouganda, ces cultures sont le maïs, le haricot, le millet et le sorgho.

Ensemble, ces quatre cultures représentaient 90% de la superficie totale des récoltes de céréales et de légumineuses en 2020 (FAOSTAT 2022). De plus, selon l'enquête agricole annuelle de 2018 menée par le Bureau Ougandais des Statistiques (UBOS), 55% et 54% des exploitations agricoles ougandaises cultivaient respectivement du maïs et du haricot (UBOS 2020). Le sorgho et le millet sont des cultures de sécurité alimentaire importantes, notamment dans les régions prônes à la sécheresse du nord de l'Ouganda. De plus, certaines variétés de sorgho font l'objet d'un marché de niche parmi les brasseries² et sont également utilisées dans les mélanges de farine, les confiseries et l'alimentation pour les animaux, y compris la production d'ensilage.

APERÇU SUR LE SECTEUR FORMEL DES SEMENCES EN OUGANDA

Comme dans la plupart des pays africains, le secteur semencier ougandais est constitué de deux secteurs : le secteur formel et le secteur informel. Ce rapport pays se concentre quasiment exclusivement sur le secteur semencier formel.

Le secteur informel fait référence au système selon lequel les semences sont produites, maintenues et distribuées par l'intermédiaire de réseaux informels. Ces activités « ont tendance à être décentralisées et peuvent évoluer autour d'entrepreneurs locaux, de banques de semences, de productions semencières communautaires ou de villages de semences » (McGuire and Sperling, 2016). La plupart du temps, les exploitants agricoles gardent les semences de la récolte et les échangent avec leurs voisins, leurs proches et sur les marchés ruraux. Les semences provenant de ce système offrent une pureté variétale et des qualités physiques et sanitaires variables.³ Selon les dernières données disponibles enregistrées en 2014, la part du secteur informel, mesurée en pourcentage des besoins nationaux en semences, variait de 46% pour le maïs à 96% pour le haricot (MAAIF 2015).

Le secteur formel est une chaîne de valeur structurée et réglementée visant à produire et à distribuer des semences de variétés améliorées. Ce processus implique de nombreux acteurs et instituts dont les activités vont de la sélection des variétés à la multiplication, au tri-conditionnement et à la distribution des semences certifiées. Les diverses étapes de la production de semences améliorées sont régulées par les gouvernements en accord avec des politiques, lois, réglementations et normes approuvées. Dans ce secteur, les semences sont vendues par le biais de canaux de distribution limités, tels que des entreprises/producteurs semenciers et vendeurs d'intrants agricoles inscrits.

3 Définitions des secteurs semenciers », Agrilinks, USAID, consulté le 30 janvier 2023 <https://www.agrilinks.org/post/seed-system-definitions>

1 Le « secteur » semencier peut également être appelé « sous-secteur » semencier en tant que sous-secteur du secteur agricole global

2 "Sorghum Production Guide," National Agricultural Advisory Services (NAADS), consulté le 30 janvier 2023, <https://naads.or.ug/wp-content/uploads/2020/10/SORGHUM-PRODUCTION-GUIDE.pdf>





En Ouganda, le secteur semencier formel est régi par la Loi des Semences et des Plants de 2007 et par la Règlementation de 2010. Dans les deux instruments, les marchands de semences constituent les principaux acteurs du secteur privé. De plus, les groupes de fermiers et les fermiers individuels s'inscrivent auprès des Services Nationaux de Certification des Semences (NSCS) par l'intermédiaire des agents agricoles des districts dans le but de produire et commercialiser des Semences de Qualité Déclarée (QDS). Ces semences sont produites à partir de semences certifiées, conformément aux conditions définies par la Règlementation sur les Semences et les Plants (Semences de Qualité Déclarée) de 2020 (GoU 2020). Le système des QDS est restreint à certaines cultures. Ce système est également certifié selon des normes moins strictes et vendues uniquement dans les zones géographiques spécifiées par la licence. Les producteurs inscrits dans le cadre de ce système font petit à petit la transition vers le statut de marchands de semences à part entière⁴ ou de producteurs contractualisés par les entreprises semencières plus établies.

Le Tableau 1 liste les principales agences chargées des divers aspects du secteur formel des semences en Ouganda. Les agences/services gouvernementaux incluent les NSCS et le Service d'Inspection et de Quarantaine des Plants (PQIS), l'Organisation Nationale de Recherche Agricole (NARO) et ses instituts, l'Institut National de Recherche sur les Ressources Agricoles (NaCRRI), l'Institut National de Recherche sur les Ressources Semi-Arides (NaSARRI), le Centre Régional de l'Université de Makerere sur l'Amélioration des Cultures (MaRCCI), les Services Nationaux de Conseil Agricole (NAADS) et NARO Holdings Ltd. Les acteurs du secteur privé incluent des entreprises locales et étrangères, encadrées par l'Association du Commerce des Semences de l'Ouganda (USTA), et des vendeurs d'intrants agricoles rassemblés par l'Association Nationale des Vendeurs d'Intrants Agricoles de l'Ouganda (UNASA).

Tableau 1: Rôle des acteurs clés dans le secteur semencier formel en Ouganda

RÔLE	ACTEURS CLÉS
Recherche et sélection	Institut National de Recherche sur les Ressources Agricoles (NaCRRI), Institut National de Recherche sur les Ressources Semi-Arides (NaSARRI), Centre Régional de l'Université de Makerere sur l'Amélioration des Cultures (MaRCCI), centres du Groupe Consultatif sur la Recherche Agricole Internationale
Homologation variétale et réglementation	Services Nationaux de Certification des Semences (NSCS), Comité National d'Homologation des Variétés (CNHV)
Production et tri-conditionnement des semences	Entreprises semencières, laboratoires des semences privés
Éducation, formation et vulgarisation	Entreprises semencières, l'Association du Commerce des Semences de l'Ouganda (USTA), Association Nationale des Vendeurs d'Intrants Agricoles de l'Ouganda (UNADA), Organisations Non-Gouvernementales (ONG), Département des Services de Vulgarisation Agricole, Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie Animale et de la Pêche (MAAIF), Université de Makerere à Kampala
Distribution et vente	Entreprises semencières, Vendeurs d'intrants agricoles, Services Nationaux de Conseil Agricole (NAADS)

⁴ La Loi des Semences et des Plants (2006) définit un marchand de semences comme une personne ou une organisation autorisée à entreprendre une activité commerciale de production, conditionnement et commercialisation de semences. Étant donné que les activités se chevauchent considérablement, les marchands de semences et les entreprises semencières ont été regroupés sous les termes « entreprises semencières » dans ce rapport.

MÉTHODOLOGIE

Comme listés dans le tableau 2, les études TASAI couvrent 22 indicateurs divisés en 5 catégories : **Recherche et développement**, **Compétitivité du secteur**, **Politiques et réglementations semencières**, **Appui institutionnel** et **Services aux petits exploitants agricoles**. Dans la plupart des études TASAI, la majorité des données de performances proviennent de l'année précédant l'année de conduite de l'étude (« l'année d'étude »). En effet, ce sont généralement les données les plus récentes disponibles. En conséquence, les données rapportées dans ce rapport pays proviennent principalement de 2021; toutefois, lorsque des données sont disponibles pour 2022, celles-ci sont intégrées dans le rapport.

Tableau 2: Indicateurs TASAI

	Spécifique à une culture	Impact sur l'accès aux semences ^a
A. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		
A1. Adéquation des sélectionneurs actifs	Oui	+
A2. Nombre de variétés introduites	Oui	+
A3. Nombre de variétés dotées d'attributs/de caractéristiques 'spéciales'	Oui	+
A4. Disponibilité des semences de base	Oui	+
B. COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE		
B1. Nombre d'entreprises/producteurs semenciers actifs	Oui	+
B2. Quantité de semences produites et vendues	Oui	+
B3. Nombre de variétés vendues et abandonnées	Oui	+
B4. Âge moyen des variétés vendues	Oui	-
B5. Concentration du marché	Oui	-
B6. Part de marché des entreprises semencières publiques	Oui	-
B7. Efficacité des processus d'import/export des semences	Oui	+
C. POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS DES SEMENCES		
C1. Durée et coût du processus d'introduction des variétés	Oui	-
C2. Statut et implémentation du cadre politique national des semences	Non	+/-
C3. Harmonisation avec les réglementations régionales	Non	+
C4. Adéquation des efforts pour éradiquer les semences contrefaites	Non	+
C5. Utilisation des subventions gouvernementales	Non	+/-
D. APPUI INSTITUTIONNEL		
D1. Performance de l'association nationale des semences	Non	+
D2. Adéquation des services d'inspection des semences	Non	+
E. SERVICE AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES		
E1. Disponibilité des services de développement agricole pour les petits exploitants agricoles	Non	+
E2. Concentration du réseau des négociants agricoles	Non	+
E3. Disponibilité des semences en petits conditionnements	Oui	+
E4. Rapport du prix semences/céréales au moment de la plantation	Oui	+/-

a Un signe +/- indique une corrélation positive/négative entre l'indicateur et l'accès des petits exploitants agricoles aux semences améliorées.



Pour évaluer les progrès du secteur semencier ougandais, ce rapport pays fait des comparaisons avec les observations des précédentes études TASAI menées en Ouganda en 2014, 2016, 2018 et 2020.⁵ De plus, TASAI a conduit des études similaires dans 21 autres pays africains, ce rapport établit donc également des comparaisons pertinentes entre pays. Des comparaisons temporelles (avec d'autres études) et transversales (avec d'autres pays africains) plus détaillées sont désormais accessibles via un tableau de bord en ligne : <https://dashboard.tasai.org>.

En s'appuyant sur les outils d'enquête de TASAI, le recueil des données s'est concentré sur trois types d'acteurs clés du secteur semencier : les entreprises semencières, les sélectionneurs végétaux et les représentants d'entités gouvernementales actives dans le secteur semencier ougandais. Parmi ceux-ci, les entreprises semencières ont été la principale source de renseignements. Pour plusieurs indicateurs, TASAI a complété les données quantitatives avec des évaluations de satisfaction rapportées par le secteur sur une échelle de 0 à 100, avec les intervalles suivants: 0-19,99% **très faible**, 20-39,99% **faible**, 40-59,99% **moyen**, 60-79,99% **bon**, et 80-100% **excellent**.

En 2022, l'Ouganda comptait au total 49 entreprises semencières et 24 importateurs/distributeurs de semences inscrits auprès des NSCS.⁶ L'étude a ciblé les entreprises ou

importateurs inscrits produisant et/ou vendant une ou plus des quatre cultures cibles, le maïs, le haricot, le millet et le sorgho, en 2021.⁷ Sur le total, 30 entreprises semencières (dont 3 importateurs qui commercialisaient des semences) répondaient aux critères de sélection. Parmi celles-ci, 24 ont participé à l'étude TASAI. Les 6 autres entreprises semencières n'ont pas répondu pendant toute la durée de l'enquête. Ces entreprises géraient surtout des petits volumes de semences. Les 43 autres entreprises semencières et importateurs n'ont pas été interrogés. En effet, ils étaient inactifs, produisaient et commercialisaient des semences d'autres cultures, vendaient des semences pour le compte de l'une des entreprises interrogées, importaient des semences pour leur propre utilisation ou étaient nouvellement inscrits et n'avaient pas encore commencé la production commerciale de semences.

En plus des entreprises semencières, l'étude a ciblé les instituts gouvernementaux suivants : les NSCS, le PQIS, la Direction des Services de Vulgarisation Agricole au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie Animale et de la Pêche (MAAIF) et les NAADS. Par ailleurs, l'enquête a ciblé des sélectionneurs travaillant pour les deux instituts de recherche agricole publics du pays : la NARO et le MaRCCI. Les autres institutions comprenaient l'USTA, l'UNADA, le Centre International pour l'Agriculture Tropicale (CIAT) et NARO Holdings Ltd (NHL). L'enquête a contacté plusieurs partenaires de développement et ONG. Des données secondaires ont été obtenues auprès d'institutions clés telles que l'UBOS et le MAAIF.

5 La méthode d'échantillonnage de TASAI s'étant améliorée au cours des études pays, le nombre d'années utilisées pour la comparaison temporelle peut varier selon les indicateurs.

6 En 2021, le NSCS a ventilé les entreprises semencières et les importateurs de semences..

7 Les entreprises qui achetaient à d'autres entreprises semencières pour faire du tri-conditionnement et vendre les semences ont été exclues pour éviter de compter double.

Tableau 3: Répartition des entreprises semencières interrogées par culture (2022)

Culture	Nombre d'entreprises semencières et d'importateurs/distributeurs inscrits et actifs	Nombre d'entreprises semencières et d'importateurs/distributeurs interrogés par TASAI
 Maïs	24	21
 Haricot	24	19
 Millet	4	2
 Sorgho	13	10
Total	30	24^a

^a Le nombre total d'entreprises semencières et d'importateurs/distributeurs interrogés n'est pas égal à la somme de toutes les cultures car certains travaillent sur plusieurs cultures.



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

NOMBRE DE SÉLECTIONNEURS ACTIFS

Un système semencier opérationnel nécessite des programmes de sélection publics et privés dynamiques pour développer des variétés améliorées qui répondent aux besoins des fermiers et des consommateurs. Le nombre de sélectionneurs actifs indique le niveau d'investissement dans la recherche et le développement.⁸ En plus de suivre le nombre de sélectionneurs travaillant sur les quatre cultures cibles, cette étude mesure également le degré de satisfaction vis-à-vis des programmes de sélection publics rapporté par les entreprises semencières. Ces programmes reflètent la capacité des sélectionneurs actifs au sein des institutions publiques à produire de nouvelles variétés.

En 2022, l'Ouganda comptait 13 sélectionneurs actifs travaillant sur le maïs, le haricot, le millet et le sorgho (Tableau 4). Tous étaient employés par le secteur public et deux étaient des femmes. 5 d'entre eux étaient des sélectionneurs de maïs, dont 4 au NaCRRI et 1 à l'Institut de Recherche et de Développement Agricole de la Zone de Buginyanya (BugiZARDI). Il y avait 2 sélectionneurs de haricot actifs en 2022 (une femme et un homme), tous les deux employés par le NaSARRI. Lors de la précédente étude de 2019, le pays comptait également un sélectionneur de haricot privé mais ce sélectionneur s'est depuis tourné vers le tournesol et n'est donc plus pris en compte en 2022. 3 sélectionneurs de sorgho travaillaient au NaSARRI, et 1 était employé par le MaRCCL. Le responsable du programme de

sorgho a souligné que le nombre relativement élevé de sélectionneurs travaillant sur le sorgho au NaSARRI était dû au fait que l'institut a adopté une stratégie de sélection basée sur le produit, c'est-à-dire que chaque sélectionneur ciblait un marché de niche spécifique (à savoir le brassage, l'alimentation et le fourrage).

Le nombre de sélectionneurs actifs a augmenté depuis 2019, à la suite du recrutement des 3 sélectionneurs de sorgho mentionnés ci-dessus et d'1 sélectionneur de millet par le NaSARRI. Les sélectionneurs recrutés depuis 2019 sont en réalité au nombre de 3 étant donné que le sélectionneur de millet fait également partie de l'équipe de sélection du sorgho. Malgré cette hausse, certains des sélectionneurs interrogés ont relevé que le nombre de professionnels qualifiés en science des semences et en développement des systèmes de semences est limité en Ouganda.

Les entreprises semencières ont jugé leur satisfaction vis-à-vis de l'adéquation des sélectionneurs actifs « bonne » pour le maïs (77%), le haricot (67%) et le millet (60%) et « moyenne » (59%) pour le sorgho (Tableau 4). Les taux élevés pour le maïs et le haricot sont attribuables à l'offre d'un large éventail de variétés dotées de bons attributs. Alors que certaines entreprises semencières avaient le sentiment que les nouvelles variétés offraient une large gamme de produits aux entreprises semencières et aux fermiers, d'autres étaient préoccupées par le fait que les sélectionneurs ne répondaient pas aux enjeux présentés par les quatre cultures. En comparaison avec 2019, les taux se sont améliorés pour le maïs (67% à 77%), le haricot (63% à 67%),⁹ et le millet (47% à 60%).

8 Les études TASAI définissent un "sélectionneur actif" comme un sélectionneur actuellement investi dans la sélection/le maintien d'une variété ou comme un sélectionneur ayant développé et homologué au moins une variété ou qui développait une variété d'une culture d'intérêt au moment de l'étude TASAI.

9 Bien que le taux ait légèrement augmenté depuis 2019, il est important de noter que le taux avait fortement chuté entre 2017 et 2019 (passant de 80 à 63) et qu'il n'a pas encore récupéré ce retard.

Tableau 4 : Nombre et adéquation des sélectionneurs actifs en Ouganda

Culture	Nombre de sélectionneurs publics		Nombre de sélectionneurs privés		Nombre total de sélectionneurs actifs			Satisfaction vis-à-vis des sélectionneurs (sur 100%)		
	2019	2021	2019	2021	2017	2019	2021	2017	2019	2021
 Maïs	5	5	0	0	7	5	5	72%	67%	77%
 Haricot	2	2	1	0	4	3	2	80%	63%	67%
 Millet	1	2	0	0	2	1	2	40%	47%	60%
 Sorgho	2	4	0	0	2	3	4	55%	60%	59%
Total^a	10	13	1	0	15	11	13			

très faible faible moyen bon excellent

a Dans certains cas, un sélectionneur peut travailler sur plusieurs cultures, le nombre total de sélectionneurs peut donc ne pas être égal à la somme des sélectionneurs par culture.

VARIÉTÉS HOMOLOGUÉES AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

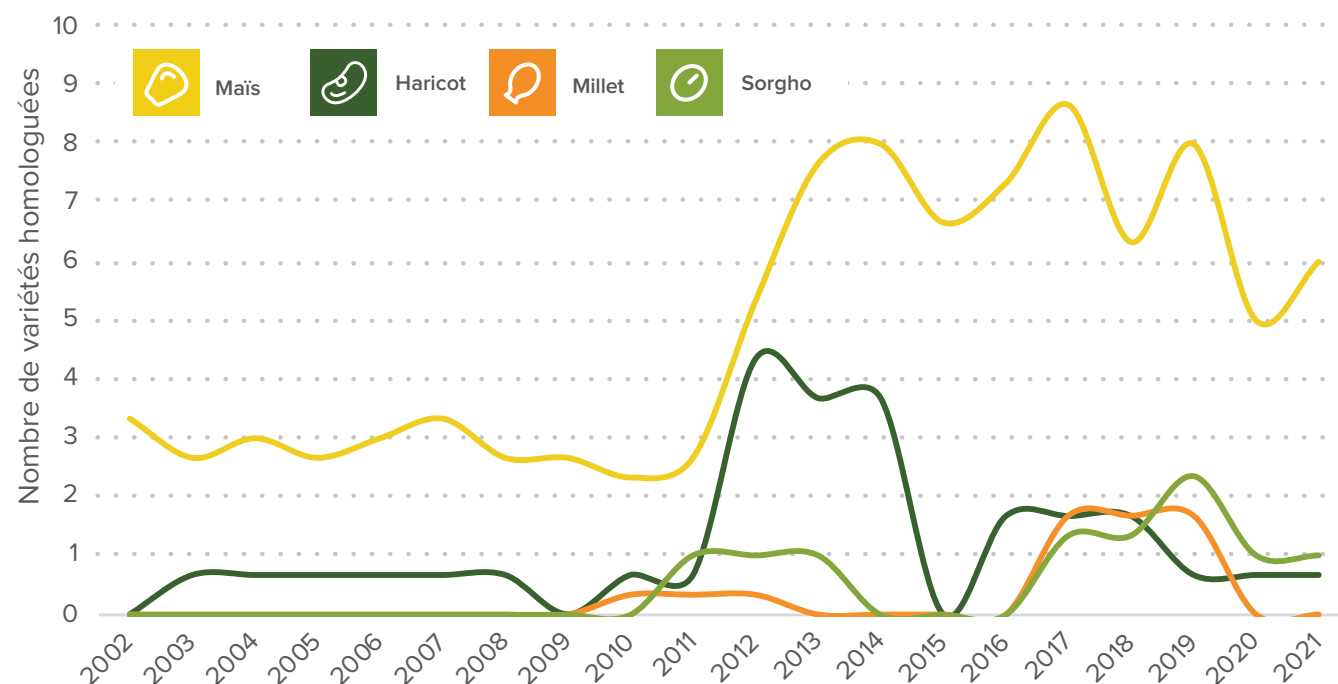
Le nombre de variétés homologuées est une bonne mesure des performances du système de développement et d'homologation des variétés. En plus de produire de meilleurs rendements, les nouvelles variétés sont souvent porteuses de caractéristiques désirées, telles que l'adaptabilité au climat, la résistance aux maladies/nuisibles et une meilleure valeur nutritive.

Au total, 23 variétés ont été homologuées pour les quatre cultures cibles de 2019 à 2021.¹⁰ Sur les 23 variétés homologuées, on comptait 18 variétés de maïs, 3 variétés de

¹⁰ Une moyenne glissante sur 3 ans est une statistique qui capte le changement de moyenne du nombre de variétés homologuées tous les trois ans.

sorgho et 2 variétés de haricot (Tableau 5). Aucune variété de millet n'a été homologuée. Comme indiqué dans le Graphique 1, le nombre de variétés homologuées a globalement diminué pour les quatre cultures. Le maïs a connu une augmentation en 2021, tandis que les homologations pour les trois autres cultures ont stagné au cours de la même année. Les répondants ont principalement justifié cette tendance par le manque de financements et la pandémie de COVID-19. Par exemple, les sélectionneurs de millet ont indiqué qu'ils étaient « bloqués » avec 6 bonnes variétés de millet qu'ils ne pouvaient pas homologuer par manque de fonds. De plus, les essais de performances nationaux pour les sorghos hybrides conduits par le MaRCCI ont été retardés lorsque l'université a fermé pendant deux ans au cours de la pandémie de COVID-19. Pendant trois saisons consécutives, la pandémie a également retardé les réunions pour l'homologation des variétés qui se tiennent généralement à chaque saison. Le comité d'homologation des variétés s'est réuni en novembre 2022 pour la première fois depuis 2020. Au cours de cette réunion, le comité a homologué plusieurs variétés de riz et de pomme de terre. Il n'y a eu aucune homologation de variétés pour les quatre cultures cibles.

Graphique 1 : Évolution du nombre de variétés homologuées (moyenne glissante sur 3 ans)



VARIÉTÉS DOTÉES DE CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

Les variétés peuvent être dotées de caractéristiques spécifiques, par exemple relatives à leur adaptation au climat, leur utilisation (rapidité de cuisson, meilleur apport nutritif, etc.) ou répondant aux besoins de l'industrie (potentiel de

production d'amidon, alimentation du bétail, leur teneur en huile, etc.). Tout en reconnaissant l'augmentation des facteurs de stress biotiques (nuisibles, mauvaises herbes et maladies) dus au changement climatique, les études TASAI restreignent les « caractéristiques d'adaptation au climat » à celles répondant aux événements climatiques extrêmes, tels que la sécheresse, l'inondation et le gel, affectant les pratiques agricoles actuelles. Des exemples d'adaptation au climat sont la résistance à la sécheresse et la maturité précoce ou extra précoce.



Sur les 23 variétés homologuées entre 2019 et 2021, 18 (78%) avaient au moins une caractéristique spécifique (Tableau 5). 16 variétés étaient adaptées au climat : 11 variétés de maïs, 3 de sorgho et 2 de haricot. Les variétés de haricot avaient également des attributs en lien avec leur utilisation

(nutritionnels), à savoir une teneur élevée en fer et en zinc. 3 variétés avaient des attributs demandés par l'industrie, dont une variété de sorgho avec une bonne qualité brassicole et deux variétés de maïs avec un bon ratio farine-son (60:40 contre 52:48 pour les autres variétés), une qualité qui convient à l'industrie minotière du maïs.

Tableau 5: Nombre de variétés homologuées dotées de caractéristiques spécifiques (2019-2021)

Caractéristique	Description	Nombre de variétés homologuées				
		Maïs	Haricot	Millet	Sorgho	Total
Toutes les variétés homologuées		18	2	0	3	23
Toutes les variétés homologuées dotées de caractéristiques spécifiques		13	2	0	3	18
Attributs d'adaptation au climat	Tous	11	2	0	3	16
	Résistance à la sécheresse	8	2	0	3	13
	Maturation précoce / très précoce	3	0	0	0	3
Attributs liés à l'utilisation	Tous	0	2	0	0	2
	Cuisson rapide	0	0	0	0	0
	Meilleur apport nutritif	0	2	0	0	2
Attributs demandés par l'industrie	Tous	2	0	0	1	3
	Bon ratio farine-son	2	0	0	0	2
	Bonne qualité brassicole	0	0	0	1	1

NOMBRE ET ÂGE DES VARIÉTÉS VENDUES EN 2021

Une augmentation du nombre de variétés vendues dans un pays est souvent le reflet d'un plus grand choix offert aux fermiers. Le Tableau 6 montre le nombre et l'âge moyen des variétés vendues pour les quatre cultures cibles. Le maïs a eu le plus grand nombre de variétés vendues du marché, suivi par le haricot, le sorgho et le millet. Depuis 2017, le nombre de variétés de maïs et de millet vendues a décliné et il a augmenté pour le haricot et le sorgho.

En 2021, deux variétés de maïs ont été vendues par plusieurs entreprises semencières. Il s'agit de la variété Longe 5 (une OPV de 21 ans vendue par 65% des entreprises semencières) et d'UH 5051 (une variété hybride de 9 ans vendue par 29% des entreprises semencières). La popularité de Longe 5 est due à sa très bonne adaptation et à son rendement élevé. De plus, étant une variété à pollinisation libre (OPV), elle est moins chère que les variétés hybrides.

Le nombre de variétés de haricot vendues a augmenté, passant de 13 à 17 entre 2017 et 2021. Les nouvelles variétés vendues incluaient K 131 (27 ans), NABE 5 (22 ans), NAROBAN 6 (2 ans) et NAROBAN 7 (2 ans). En 2021, NAROBAN 1 et 2 étaient vendues respectivement par 13 et 14 des 19 entreprises semencières vendant du haricot. Ces deux variétés sont parmi les homologations de 2016 et 2019, ayant été mises en avant comme des haricots nutritifs à forte teneur en fer (Smith 2016 ; Lutaaya 2019).

Depuis 2017, le nombre de variétés de millet vendues par les entreprises semencières a baissé, passant de 6 à 2. Seremi 1 et Seremi 2 (les seules variétés commercialisées par les entreprises semencières en 2021) avaient toutes les deux 22 ans.

En 2019 comme en 2021, 10 variétés de sorgho ont été vendues aux fermiers, ce qui était en hausse par rapport aux 8 variétés de 2017. Les 3 variétés les plus vendues étaient SESO 3 et SESO 1 (toutes les deux âgées de 10 ans) ainsi que NAROSORG (4 ans). Elles ont été commercialisées par 7 des 10 entreprises qui ont vendu des semences de sorgho en 2021. Comme indiqué dans l'étude de 2019, la popularité des variétés SESO est due à leur bonne saveur et à leur couleur marron.

Tableau 6: Nombre, nom, âge et âge moyen des variétés les plus vendues

Culture	Nombre de variétés vendues			Nom de la variété la plus vendue	Âge de la variété en années (2021)	Âge moyen de la variété la plus vendue en 2021 (âge moyen de toutes les variétés) (2021)
	2017	2019	2021			
 Maïs	41	40	37	Longe 5	21	13,8 (10,3)
				UH 5051	9	
				MM3	11	
				Longe 5D	9	
				Longe 7H	19	
				NAROBAN 1	5	
				NAROBAN 2	5	
 Haricot	13	16	17	NABE 17	9	7 (13,5)
				NABE 15	11	
				NAROBAN 3	5	
				Seremi 1	22	
 Millet	6	5	2	Seremi 2	22	22 (22)
				SESO 3	10	
 Sorgho	8	10	10	SESO 1	10	8(8,8)
				NAROSORG 2	4	

SOURCES ET DISPONIBILITÉ DES SEMENCES DE BASE

Les producteurs semenciers utilisent les semences de base pour produire les semences certifiées vendues aux fermiers. Dans de nombreux pays africains, le manque d'accès aux semences de base provenant des instituts de recherche publics tend à limiter la capacité des entreprises semencières à augmenter leur production. Le processus général pour obtenir les quantités de semences de base désirées commence par une demande du producteur auprès de l'institut de recherche produisant ou fournissant la semence de base spécifique, qui précise la culture, la variété et la quantité voulues. L'institut de recherche facture les semences de base au producteur qui les reçoit une fois le paiement effectué.

En Ouganda, le processus général pour l'obtention de semences de base commence par une demande formelle de l'entreprise au moins une saison (ou 6 mois) avant la date de collecte des semences. Une lettre adressée au directeur

de l'institut de recherche concerné fournit les détails du stock parental, la quantité demandée et la date de collecte souhaitée. Après réception de la lettre, le directeur notifie le sélectionneur qui se met directement en contact avec l'entreprise semencière pour définir les détails spécifiques de la commande. L'entreprise semencière est informée des coûts et modalités de paiement et signe un protocole d'accord avec l'institut de recherche. Les entreprises semencières doivent payer un acompte représentant 50% de la valeur des semences.

En septembre 2021, la NARO a commencé à émettre des accords de licence autorisant les entreprises semencières à commercialiser les variétés de la NARO et à payer des redevances aux sélectionneurs végétaux. Les entreprises semencières intéressées par ce dispositif doivent être inscrites auprès du MAAIF en tant qu'entreprise semencière. Elles doivent également faire une demande auprès du Comité de Gestion de la Propriété Intellectuelle (IPMC) afin d'indiquer les variétés de cultures qu'elles envisagent de commercialiser. Le processus de demande vérifie que l'entreprise peut produire et distribuer les variétés requises et payer les coûts qui s'appliquent. Si la demande aboutit, l'entreprise semencière paie une commission

d'engagement, après quoi elle signe un accord de licence et reçoit le certificat de licence. Jusqu'à présent, 13 entreprises semencières ont signé des accords de licence avec la NARO. À partir de décembre 2022, les entreprises semencières sont tenues de déclarer ce qu'elles ont vendu et ce qu'elles doivent à la NARO.

Selon le Secrétaire Exécutif de l'USTA, au moins 60% des membres de l'USTA ont favorablement accueilli l'idée de payer une redevance, soulignant qu'il s'agit de la norme dans le monde. Toutefois, les entreprises semencières ont partagé plusieurs inquiétudes. Premièrement, les frais actuels de réservation, qui s'élèvent à 50% du coût des semences, doivent être payés à l'avance. L'USTA fait pression auprès du Bureau de la Propriété Intellectuelle pour qu'il autorise la NARO à signer des accords avec les entreprises semencières individuelles en fonction de leurs moyens. Deuxièmement, étant donné les difficultés qui touchent fréquemment la production des semences (par ex. la sécheresse, les inondations et les maladies/nuisibles), il n'est pas garanti que les entreprises semencières reçoivent les quantités de semences de base demandées aux dates convenues. Les entreprises souhaitent que la NARO développe une stratégie qui garantira que les entreprises reçoivent ce qu'elles payent. Les membres de l'USTA ont également indiqué que la NARO devrait développer une stratégie de collaboration efficace avec les NSCS en matière de contrôle de la qualité. Enfin, les membres ont déclaré qu'il n'était pas clair si les variétés développées par des entités telles que le Centre International pour l'Amélioration du Maïs et du Blé (CIMMYT) mais fournies aux entreprises par l'intermédiaire de la NARO seront également assujetties à des redevances.

Sources des semences de base : Le Tableau 7 montre les sources publiques et privées des semences de base pour les cultures cibles en 2021. Les principales sources publiques

des transactions de semences de base pour les entreprises semencières ougandaises en 2021 étaient les deux instituts de recherche de la NARO : le NaCCRI pour le maïs (50%) et le haricot (81%) et le NaSARRI pour le sorgho (89%) et le millet (100%). NARO Holdings Limited (NHL), la branche commerciale indépendante de la NARO établie en 2016, a constitué une deuxième source importante de semences de base pour le haricot (14% des transactions). Le Projet des Semences des Services Pénitentiaires Ougandais, qui produisent leurs propres semences de base et vendent le surplus, représente 6% des transactions de semences de base de maïs.

La principale source de semences de base hors de l'Ouganda était le CIMMYT pour le maïs (22%), avec un total de 7 transactions (6 du CIMMYT-Kenya et 1 du CIMMYT-Zimbabwe). De plus, 5 entreprises ont utilisé leurs propres semences de base de maïs (16% des transactions). Ce sont majoritairement des entreprises privées ayant des filiales en Ouganda.

En dehors de QBS et NHL (qui sont des entrants récents dans le secteur), chaque organisation listée ci-dessus a également fourni des semences de base en 2017.

Évaluation des entreprises semencières vis-à-vis de la disponibilité des semences de base par organisation :

Il a été demandé aux entreprises semencières d'évaluer chaque organisation source sur trois aspects en lien avec la disponibilité des semences de base : la qualité des semences de base reçues, si elles ont reçu la quantité de semences de base demandée et le respect des délais de livraison des semences. Le Tableau 8 synthétise les évaluations des entreprises semencières sur les divers aspects de la disponibilité des semences de base des quatre cultures cibles en 2021.

Tableau 7 : Sources des semences de base par culture, nombre de transactions et pourcentage du nombre total de transactions (2021)

	Maïs		Haricot		Millet		Sorgho	
Source des semences de base	Nombre de transactions	% du total	Nombre de transactions	% du total	Nombre de transactions	% du total	Nombre de transactions	% du total
CIMMYT	7	22%	N/A ^a	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
NARO (NaCCRI et NaSARRI)	16	50%	17	81%	2	100%	8	89%
NARO Holdings Ltd	1	3%	3	14%	N/A	N/A	N/A	N/A
Quali Basic Seed	1	3%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Uganda Prisons Ltd	2	6%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Propre	5	16%	1	5%	N/A	N/A	1	11%
Total	32	100%	21	100%	2	100%	9	100%

a « N/A » signifie que l'information requise ne s'applique pas à l'organisation source.



Tableau 8: Taux de satisfaction vis-à-vis de la qualité, de la quantité et du respect des délais de livraison des semences de base reçues par organisation source (2021)

Culture		NARO	CIMMYT	NHL	QBS	UGA Prisons	Autre	Global
 Maïs (n=32)	Qualité	79%	82%	70%	80%	100%	88%	82%
	Quantité	81%	90%	70%	80%	100%	80%	84%
	Respect des délais	76%	78%	50%	80%	85%	86%	78%
 Haricot (n=21)	Qualité	81%	N/A ^a	63%	N/A	N/A	80%	78%
	Quantité	76%	N/A	60%	N/A	N/A	70%	73%
	Respect des délais	76%	N/A	60%	N/A	N/A	70%	74%
 Millet (n=2)	Qualité	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	90%
	Quantité	80%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	80%
	Respect des délais	85%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	85%
 Sorgho (n=9)	Qualité	83%	N/A	N/A	N/A	N/A	70%	81%
	Quantité	88%	N/A	N/A	N/A	N/A	70%	86%
	Respect des délais ^b	80%	N/A	N/A	N/A	N/A	70%	79%

très faible

faible

moyen

bon

excellent

a « N/A » signifie que l'information demandée ne s'applique pas à l'organisation source.
b La qualité, la quantité et les délais de livraison des semences de base ont des taux de satisfaction qui reflètent l'opinion des entreprises semencières vis-à-vis de ces critères pour les semences de base reçues.

Évaluation des entreprises semencières vis-à-vis de la qualité des semences de base: Le taux de satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de la qualité des semences de maïs fournies était « excellent » pour toutes les sources, sauf pour la NARO, qui était « bon ». Le taux de satisfaction des semences de haricot était « excellent » pour la NARO et les sources propres et « bon » pour NHL. Le taux de satisfaction pour le millet était « excellent » pour la NARO. Pour le sorgho, il était « excellent » pour la NARO et « bon » pour les sources propres.

Évaluation des entreprises semencières vis-à-vis de la quantité des semences de base: Le taux de satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de la quantité des semences fournies était « excellent » pour le maïs reçu de la part de toutes les sources sauf NHL qui a été jugé « bon ». Le taux pour la quantité de semences de base de haricot reçues était « bon » pour toutes les sources. En dépit des taux relativement élevés, certains répondants ont fait part de leur mécontentement vis-à-vis des quantités inadéquates

de semences de base de haricot et de maïs, ajoutant que la demande de semences de base était élevée. Ils ont également indiqué que le fait de passer commande une ou deux saisons avant ne garantissait pas de recevoir les semences de base demandées. Certains répondants ont noté que, pour les semences de base de haricot, les sélectionneurs les envoyaient vers les fermiers inscrits auprès de la NARO ou vers les organisations communautaires produisant des QDS, étant donné que NHL n'était pas encore en mesure de produire de larges quantités de semences de base. Un répondant a rapporté que les quantités limitées de semences de base de haricot le contraignaient à recycler les semences certifiées pour produire une seconde génération de semences certifiées. D'autres répondants ont rendu les mauvaises conditions météorologiques et la COVID-19 responsables des quantités limitées. En revanche, des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient rencontré aucune difficulté à obtenir des semences de sorgho et de millet étant donné la faible concurrence. Le taux des semences de base de sorgho était « excellent » pour toutes les sources.





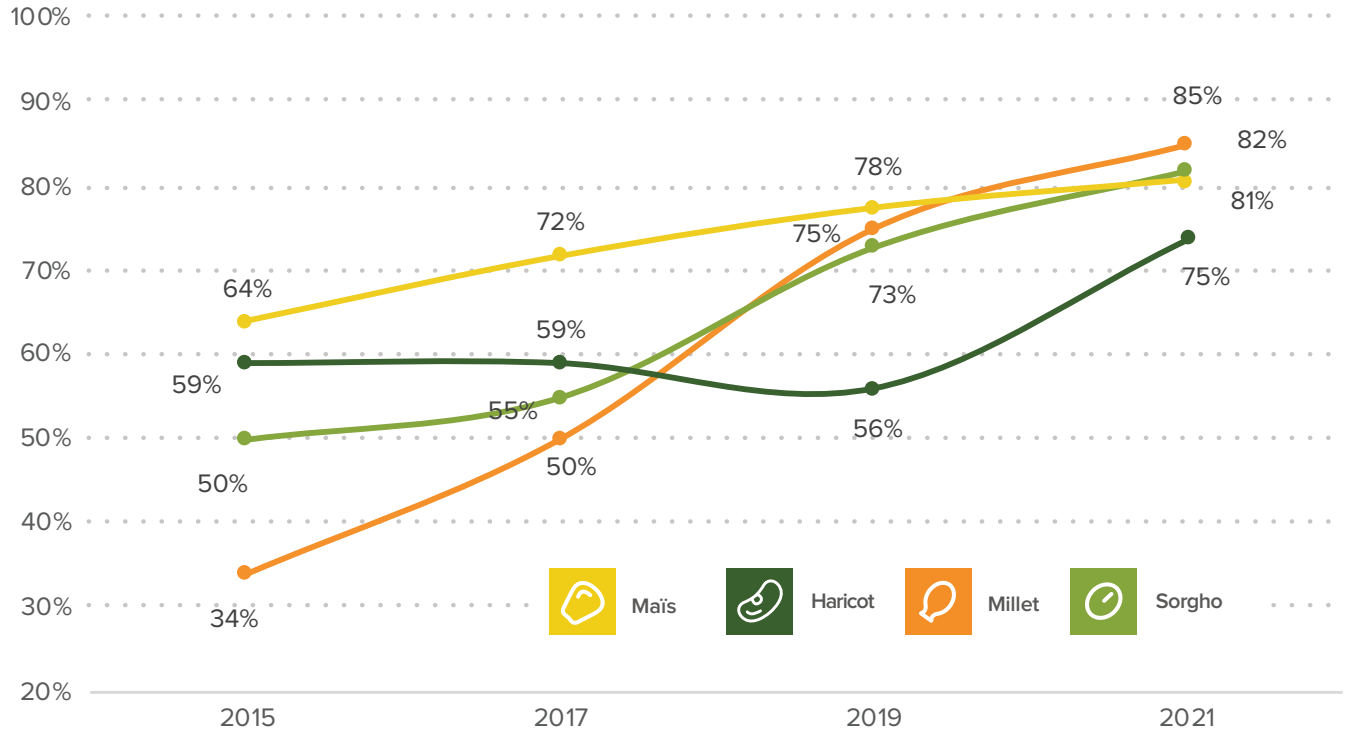
Évaluation des entreprises semencières vis-à-vis du respect des délais de livraison des semences de base:

Globalement, les délais de livraison des semences de base de maïs ont été jugés « excellents » pour toutes les sources sauf la NARO et NHL pour qui ils ont été « bons ». La livraison des semences de base de haricot a été jugée « bonne » pour toutes les sources. Celle des semences de base de millet a été jugée « excellente » pour toutes les sources. La livraison des semences de base de sorgho a été jugée « excellente » pour la NARO et « bonne » pour les semences propres.

Satisfaction globale des entreprises semencières vis-à-vis de la disponibilité des semences de base : Comme indiqué dans le Graphique 2, les taux de satisfaction globale ont continuellement augmenté pour les quatre cultures cibles. La disponibilité des semences de base de maïs s'est améliorée, passant de « bonne » en 2015 à « excellente » en 2021. Au fil des ans, le nombre de sources de semences de base a augmenté, réduisant la pression sur les sources individuelles de semences de base de maïs. Comme indiqué par les répondants, la demande de semences de base de maïs est forte, ce qui met beaucoup de pression sur les sources et provoque des difficultés en termes de quantité et de respect des délais de livraison. Le taux des semences

de base de haricot a stagné à « moyen » entre 2015 et 2019 mais est passé à « bon » (74%) en 2021. Cette amélioration est en partie attribuable à la contribution de NHL dans l'approvisionnement en semences de base de haricot. En 2021, une entreprise a rapporté avoir utilisé ses propres semences de base de haricot, réduisant d'autant la concurrence auprès du NaCRRI et de NHL. La disponibilité de sources alternatives de semences de base de haricot peut avoir contribué à améliorer les taux de la disponibilité globale des semences en 2021. Le taux du millet a connu la hausse la plus importante, passant de « faible » en 2015 à « excellent » en 2021. Cette amélioration est partiellement attribuable aux quantités de semences limitées nécessaires en raison du nombre limité d'entreprises s'approvisionnant en semences de base de millet et à son faible taux de semis, ce qui réduit la pression sur le NaSARRI. Le taux du sorgho s'est amélioré, passant de « moyen » en 2015 à « excellent » en 2021.

Graphique 2 : Taux de satisfaction globale vis-à-vis de la disponibilité des semences de base



COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR

NOMBRE D'ENTREPRISES SEMENCIÈRES ACTIVES

La concurrence favorise l'excellence : la présence d'un plus grand nombre d'entreprises semencières actives¹¹ accroît la concurrence et encourage les entreprises à innover et à s'améliorer. Un secteur semencier dynamique dépend d'un secteur privé robuste, où les entreprises semencières investissent dans le développement, la production, le tri-conditionnement et la commercialisation de variétés améliorées pour les fermiers. Cette section suit le nombre d'entreprises semencières inscrites, produisant et commercialisant des semences d'une ou plusieurs cultures cibles.

Au total, 30 entreprises semencières inscrites étaient actives dans la production et/ou la commercialisation d'au moins une des quatre cultures cibles en 2021 (Tableau 9), et c'était en augmentation au regard des 24 entreprises en 2019. Le nombre d'entreprises semencières actives pour le maïs et le haricot a augmenté et il a légèrement baissé pour le millet et le sorgho. Le nombre d'entreprises semencières actives travaillant avec le millet a baissé en raison de la faible demande. En 2019, 52% des semences de millet étaient vendues comme grains, ce qui rendait cette culture moins que rentable.

Tableau 9 : Répartition du nombre d'entreprises semencières interrogées

Culture	Nombre d'entreprises semencières actives (2019)	Nombre d'entreprises semencières actives (2021)
 Maïs	23	24
 Haricot	17	24
 Millet	5	4
 Sorgho	14	13
Total	24	30

¹¹ TASAI définit une "entreprise semencière active" comme une entreprise ayant produit et/ou commercialisé des semences d'une ou plusieurs des quatre cultures cibles au cours de l'année d'étude de TASAI.

LE GENRE DANS LA GESTION DES ENTREPRISES SEMENCIÈRES

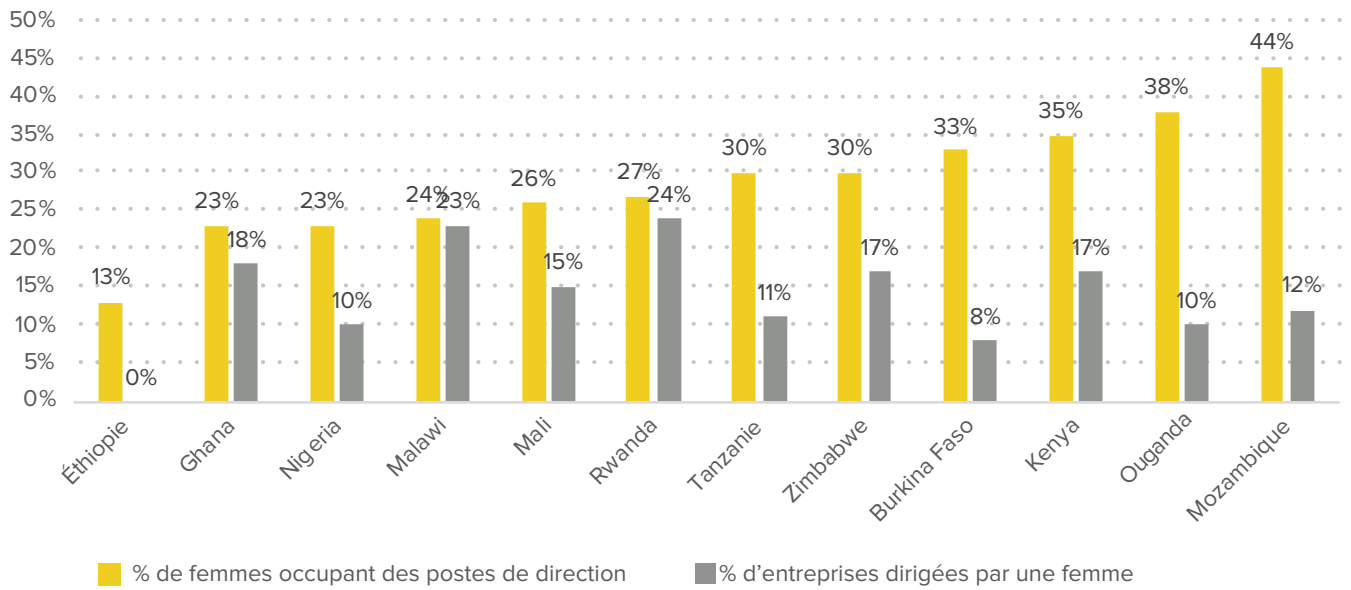
TASAI suit également le nombre de femmes occupant des postes de direction ou propriétaires d'entreprises semencières. Les principaux postes de direction occupés par des femmes incluaient ceux de directeur général / président directeur général, responsable, secrétaire et agent financier/comptable. En 2021, 38% des responsables travaillant pour les entreprises semencières interrogées étaient des femmes (Tableau 10). Il est à noter que toutes les entreprises interrogées employaient au moins une femme à un poste de direction. C'était en augmentation par rapport aux 75% en 2019 malgré l'augmentation de la taille de l'échantillon. Néanmoins, en 2021, une entreprise semencière appartenait à une femme et une autre était dirigée par une femme.

Le Graphique 3 compare le pourcentage de femmes investies dans la gestion des entreprises semencières dans les pays africains étudiés par TASAI entre 2020 et 2022. Après le Mozambique, l'Ouganda compte le deuxième pourcentage le plus élevé en termes de femmes occupant des postes de direction. En matière de pourcentage d'entreprises dirigées par une femme, l'Ouganda est derrière la plupart des pays étudiés par TASAI.

Tableau 10 : Le genre dans la gestion des entreprises semencières

Indicateur du genre	Nombre		%	
	2019 (n)	2021 (n)	2019	2021
Femmes occupant des postes de direction	31 (100)	63 (164)	31%	38%
Entreprises ayant au moins une femme à un poste de direction	18(24)	21 (21)	75%	100%
Entreprises dirigées par une femme	3 (24)	2(21)	13%	10%
Entreprises appartenant à une femme	4 (24)	2 (12)	17%	17%

Graphique 3 : Pourcentage de femmes à la gestion des entreprises semencières dans certains pays étudiés par TASAI



PRODUCTION ET VENTE DE SEMENCES CERTIFIÉES

Pour mesurer la taille globale du secteur semencier d'un pays, TASAI suit les volumes de semences produites et vendues pour les quatre cultures cibles. Les données sont présentées sous forme de quantités agrégées (en tonnes) de semences certifiées vendues dans l'année de recueil des données, telles que rapportées par les entreprises semencières actives.

Le Tableau 11 montre le volume de semences produites et vendues par les entreprises semencières en 2021. En comparaison avec 2019, les entreprises semencières ont

rapporté une baisse de la production et des ventes agrégées de semences de maïs, de millet et de sorgho. Toutefois, la production et les ventes agrégées de semences de haricot ont augmenté au cours de la même période (Tableau 11). Le gouvernement n'a pas pu fournir les données de production des semences de millet en 2021, le personnel de terrain des NSCS n'ayant pas été en mesure de mener leurs activités de routine dans les champs pendant la pandémie de COVID-19, et le gouvernement n'a pas recueilli les données de production. En revanche, le gouvernement a pu fournir les données de production des semences de maïs, de haricot et de sorgho ; les quantités rapportées (12 906 T, 3 220 T et 2543 T) étaient sensiblement plus faibles que les données de production recueillies par TASAI auprès des entreprises semencières (16 582 T, 5 369 T, 4 353 T). La différence résulte probablement du faible nombre d'inspections sur le terrain réalisées pendant la pandémie.

Tableau 11 : Production et ventes des semences

Culture	Production de semence (en tonnes)						Ventes de semences (T) (Données TASAI)		
	Données du gouvernement			Données TASAI					
	2017	2019	2021	2017	2019	2021			
Maïs	DM ^a	20 633	12 906	21 959	23 165	16 582	17 013	18 633	16 898
Haricot	DM	1 362	3 220	3 794	4 498	5 369	2 957	3 971	4 451
Millet	DM	1.5	MD	19	168	16	12	154	22
Sorgho	DM	5 684	2 543	2 302	10 605	4 353	1 857	8 240	3 937

a « DM » signifie données manquantes.

Il semblerait qu'en dehors des semences de haricot, les ventes de semences ont également été affectées par la pandémie de COVID-19. Les entreprises ont rapporté que l'accès restreint aux points de vente des vendeurs d'intrants agricoles les avait empêchées de commercialiser leurs semences à un grand groupe d'acheteurs. Par ailleurs, elles n'ont pas pu contrôler ni récupérer les semences dans les champs des producteurs contractualisés. Dans de nombreux cas, les employés n'ont pas pu travailler, et l'importation du matériel d'ensachage en provenance du Kenya (le principal fournisseur de l'Ouganda) a été limitée. Une conséquence de tous ces facteurs est que les entreprises semencières ont perdu des quantités substantielles de leurs stocks de semences. Les entreprises semencières ont indiqué que leur trésorerie avait été sérieusement affectée au point que certaines entreprises ont dû réduire leur personnel tandis que d'autres ont été incapables de payer leurs prêts bancaires et leurs créditeurs.

Malgré ces enjeux, la COVID-19 a également créé des opportunités pour le secteur semencier en 2021. Certaines organisations humanitaires ont acheté de grands volumes de semences aux fermiers, une opportunité dont certaines entreprises ont profité. L'approvisionnement en semences a également augmenté grâce aux programmes de subvention du gouvernement.

CONCENTRATION DU MARCHÉ

La concurrence entre les producteurs semenciers fait profiter aux fermiers de prix plus bas, d'un plus grand choix, de plus d'innovation et d'un meilleur service au client. Pour évaluer

le niveau de concentration du marché dans le secteur, TASAI utilise les données de vente des semences pour chaque culture, telles que rapportées par les entreprises semencières, afin de calculer la part de marché des quatre principales entreprises, également connue sous le nom de ratio de concentration des quatre entreprises (CR4), et l'Indice Herfindahl-Hirschman (HHI).¹²

L'évolution des parts de marché des quatre principales entreprises pour les quatre cultures cibles de 2013 à 2021 est illustrée dans le Graphique 4. En 2021, la part de marché des quatre principales entreprises était de 100% pour le millet, 83% pour le sorgho, 53% pour le haricot et 50% pour le maïs. Le CR4 pour le millet et le sorgho est resté élevé étant donné le faible nombre d'entreprises semencières actives travaillant avec ces cultures. Le CR4 pour le maïs et le haricot a baissé au fil des ans en raison d'une concurrence accrue sur le marché engendrée par l'entrée de nouveaux acteurs. Entre 2015 et 2021, le nombre d'entreprises de semences de maïs est passé de 12 à 23, tandis que celui des entreprises de semences de haricot est passé de 13 à 19 au cours de la même période.

Les scores HHI pour les quatre cultures en 2021 étaient : 910 pour le maïs, 1 092 pour le haricot, 5 354 pour le millet et 3 059 pour le sorgho (Tableau 12). Ces scores, combinés aux pourcentages du CR4, indiquent des taux extrêmement élevés de concentration du marché et des taux faibles de concurrence sur les marchés du millet et du sorgho. Bien qu'il existe 10 entreprises de semences de sorgho actives, le marché est dominé par quelques-unes d'entre elles. Les marchés des semences de maïs et de haricot étaient compétitifs, aucune entreprise ne dominant le marché. Ces marchés sont compétitifs depuis 2015.

12 Référez-vous au Tableau 12 ci-dessous

Graphique 4 : Évolution des parts de marché des quatre principales entreprises semencières (CR4)

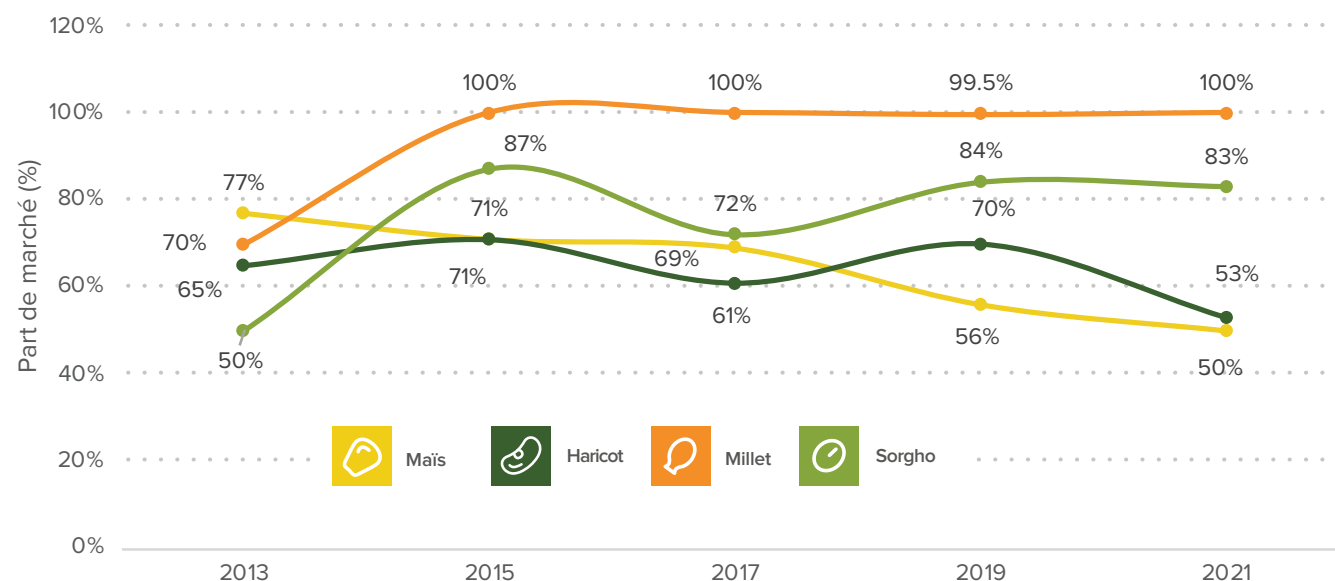




Tableau 12 : Concentration du marché (HHI)^a

Crop	HHI (2015)	HHI (2017)	HHI (2019)	HHI (2021)
 Maïs	1 317	1 425	1 248	910
 Haricot	1 269	1 214	1 471	1 092
 Millet	6 401	5 139	3 473	5 354
 Sorgho	2 483	1 703	2 290	3 059

a L'index HHI mesure la concentration d'un marché en additionnant les parts de marché au carré de chaque entreprise concurrente dans ce marché. Il varie de presque zéro pour une concurrence parfaite à 10 000 pour une situation entièrement monopolistique. L'échelle des scores HHI varie de taux de concentration de marché très faibles à très élevés: moins de 1 000 est **très faible**, 1 000-1 999 est **faible**, 2 000-2 999 est **moyen**, 3 000-3 999 est **élevé**, et au-dessus de 4 000 est **très élevé**, c'est à dire un monopole ou quasi-monopole.

PART DE MARCHÉ DES ENTREPRISES PARAPUBLIQUES

Dans certains pays, les entités publiques restent actives dans la commercialisation et la vente de semences certifiées. Les entreprises semencières publiques peuvent jouer un rôle fondamental en répondant au souhait des fermiers de disposer de variétés que les entreprises semencières privées considèrent comme moins rentables. En plus de contribuer à la production des semences, les entreprises publiques peuvent soutenir d'autres objectifs nationaux, tels que la formation et la recherche universitaire. Toutefois, ces entreprises détenues par l'état peuvent bénéficier d'un traitement de faveur, d'une application moins stricte de la réglementation et d'un accès à des informations concurrentielles et percevoir des subventions de production indirectes. Collectivement, ces privilèges peuvent entraîner une concurrence déloyale face aux entreprises semencières purement privées.

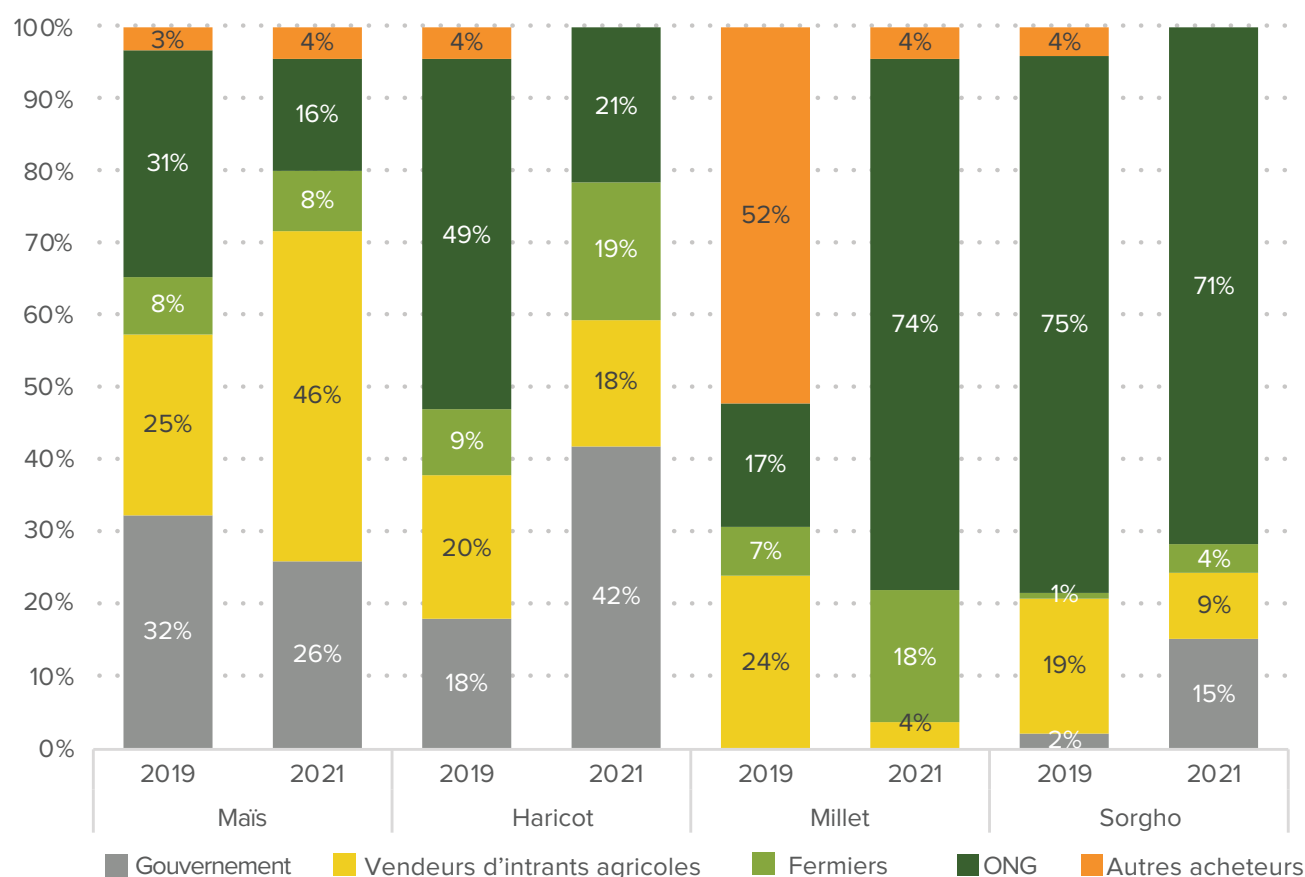
En 2021, Le Projet des Semences des Services Pénitentiaires Ougandais était la seule entreprise gouvernementale active dans la production et la vente de semences certifiées en Ouganda. En 2021, le projet a produit des semences certifiées de maïs et ses ventes ont représenté 3% du marché global des semences certifiées de maïs, ce qui était en légère hausse par rapport au 2% de 2019. La part de marche de cette entité gouvernementale reste négligeable.

VENTE DES SEMENCES PAR CATÉGORIE D'ACHETEURS

L'étude TASAI a suivi 5 catégories d'acheteurs de semences en Ouganda en 2021, à savoir le gouvernement (principalement au travers des programmes des NAADS), les vendeurs d'intrants agricoles, les fermiers, les ONG et les autres acheteurs (Graphique 5). Dans le cas du maïs, les vendeurs d'intrants agricoles ont représenté 46% des ventes de semence, une augmentation par rapport aux 25% en 2019. L'augmentation a vraisemblablement été catalysée par la quantité réduite de semences de maïs achetées par le gouvernement et les ONG. Dans le cas du haricot, le gouvernement a été le principal acheteur de semences certifiées en 2021, représentant 42% de la totalité des ventes, une augmentation par rapport aux 18% de 2019. Cela souligne les efforts du gouvernement pour favoriser la sécurité alimentaire et améliorer les moyens de subsistance. Les ONG ont été les principaux acheteurs de semences de millet (74% de la totalité des ventes) et de semences de sorgho (71% de la totalité des ventes). En 2019, les ONG ont également été des acheteurs majeurs de semences de sorgho, représentant 75% des ventes de semences. La plupart des semences de sorgho ont été exportées au Soudan du Sud à titre de secours.



Graphique 5 : Ventes de semences par catégorie d'acheteurs



PROCESSUS D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION DES SEMENCES

Des processus efficaces d'import/export des semences étendent le marché des semences au-delà des frontières nationales. Pendant que les entreprises semencières profitent ainsi d'un marché étendu, les fermiers ont accès à un éventail plus large de variétés provenant de la région. La durée du processus d'importation en jours est la somme du nombre de jours nécessaires pour obtenir la documentation d'importation (permis d'importation, certificats phytosanitaires et Certificat Orange International¹³, le cas échéant) et du nombre de jours nécessaires pour dédouaner les semences à la frontière. Elle exclut le temps de transport.

En 2021, quatre entreprises ont importé 3 512 tonnes de maïs au total du Kenya et d'Afrique du Sud (Tableau 13). C'était une augmentation sensible par rapport aux 967

tonnes importées en 2017 et aux 1 111 tonnes importées en 2019. Sur les 3 512 tonnes importées, 3 500 tonnes venaient du Kenya, dont 2 100 tonnes (60%) portant des étiquettes du Marché Commun de l'Afrique Australe et Orientale (COMESA). Une entreprise a importé 300 tonnes de semences de sorgho du Kenya et le lot portait des étiquettes du COMESA. En comparaison, les importations de semences de sorgho de la région du COMESA en 2019 ne portaient pas d'étiquettes du COMESA. L'augmentation de l'utilisation des étiquettes du COMESA en 2021 par rapport à 2019 indiquait une conformité accrue avec la Règlementation d'Harmonisation du Commerce des Semences du COMESA. Aucune importation de semences de haricot et de millet n'a été enregistrée en 2021.

Les entreprises ont rapporté, en moyenne, une durée du processus d'importation en 2021 de 15 jours, une légère baisse par rapport aux 17 jours rapportés en 2019. Les taux de satisfaction des entreprises semencières se sont nettement améliorés au cours de cette période, passant de 38% en 2019 à 50% en 2021 (Graphique 6). L'augmentation des taux était probablement due à la suspension par le Bureau National des Normes en Ouganda de l'obligation de Vérification de Conformité Pré-Importation (PVoC) pendant deux saisons, à la suite d'un lobbying fructueux de l'USTA. Il est à noter que les entreprises semencières espéraient que l'obligation serait définitivement retirée. Toutefois, au moment du recueil des données, ce processus était toujours en place.

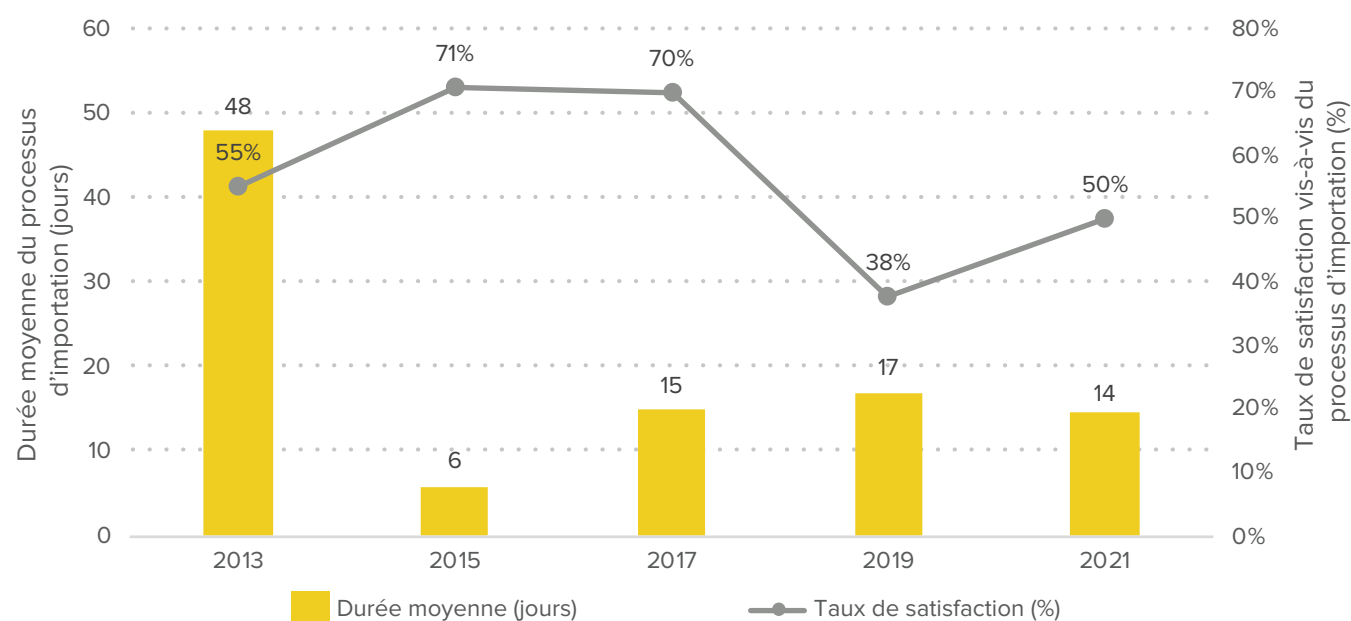
¹³ Le Certificat Orange International est émis par un laboratoire accrédité par l'Association Internationale des Essais de Semences (ISTA) lorsque l'échantillonnage du lot de semences et les tests de l'échantillon ont été effectués par le même laboratoire.

Tableau 13 : Aperçu des importations de semences (2021)

Culture	Nombre d'entreprises importatrices	Principal pays source de l'importation	Importations de semences en tonnes		
			Total	Des pays du COMESA	Du COMESA et portant des étiquettes du COMESA
 Maïs	4	Kenya, Afrique du Sud	3 512	3 500	2 100
 Haricot	0	N/A ^a	N/A	N/A	N/A
 Millet	0	N/A	N/A	N/A	N/A
 Sorgho	2	Kenya, Soudan	350	305	305

a « N/A » signifie que l'information requise ne s'applique pas à la culture cible

Graphique 6 : Durée moyenne et taux de satisfaction vis-à-vis du processus d'importation



Les entreprises semencières ont exporté des semences de maïs, de haricot et de sorgho en 2021 (Tableau 14). Toutes les exportations étaient destinées à des pays du COMESA. Au total, les entreprises ont exporté 6 915 tonnes de semences de maïs vers le Soudan du Sud, le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Kenya. C'était en légère augmentation par rapport aux 5 888 tonnes de semences de maïs exportées par les 9 entreprises en 2019. Les entreprises ont exporté 39 tonnes de semences de haricot vers le Soudan du Sud et la République Démocratique du Congo, une baisse par rapport aux 182 tonnes en 2019 et aux 56 tonnes en 2017. Aucune exportation de millet n'a été enregistrée en 2021 et en 2019, tandis que 4 tonnes de semences de millet (33% des ventes) ont été exportées

en 2017. En 2019, les entreprises semencières ont exporté 6 402 tonnes de semences de sorgho au Soudan du Sud, un volume sensiblement plus élevé que les 2 550 tonnes exportées en 2021.

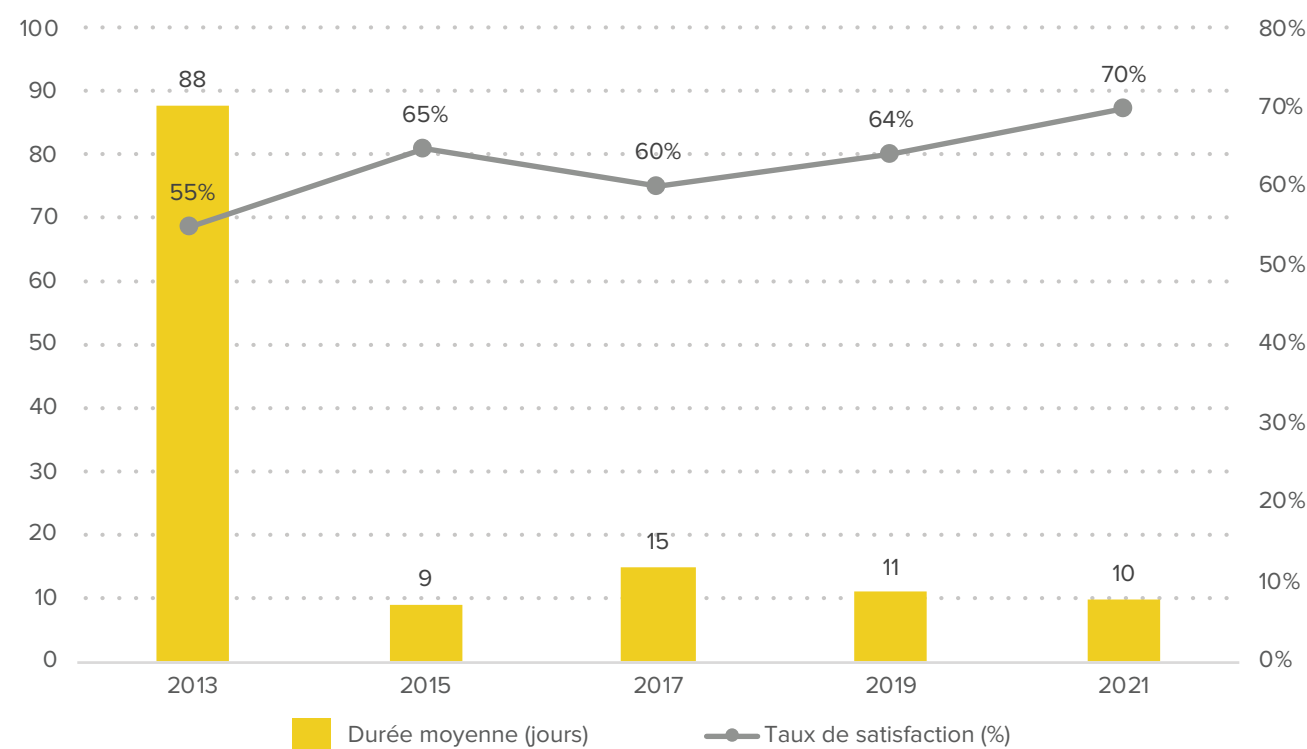
Le taux de satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis du processus d'exportation en 2021 était « bon » à 70%. La satisfaction des entreprises reste « bonne » depuis 2015 (Graphique 7). Au fil des ans, la durée du processus d'exportation a diminué, passant de 15 jours en 2017 à 11 jours en 2019 et à 10 en 2021. Selon un inspecteur chevronné des NSCS, cette amélioration résulte de la formation continue des négociants en semences (exportateurs et importateurs) par les NSCS sur la documentation requise pour le processus.

Tableau 14 : Aperçu des exportations de semences (2021)

Culture	Nombre d'entreprises exportatrices en 2021	Principal pays destinataires des exportations	Volume total des exportations (T) vers tous les pays du COMESA
 Maïs	5	Soudan du Sud, Burundi, RDC, Kenya	6 915
 Haricot	3	Soudan du Sud, RDC	39
 Millet	0	N/A ^a	0
 Sorgho	5	Soudan du Sud	2 550

a « N/A » signifie que l'information requise ne s'applique pas à la culture cible

Graphique 7 : Durée moyenne et taux de satisfaction vis-à-vis du processus d'exportation





POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS SEMENCIÈRES

DURÉE DU PROCESSUS D'HOMOLOGATION DES VARIÉTÉS

L'homologation des variétés végétales est le processus au cours duquel les nouvelles variétés passent certains tests de rendement, de Valeur de Culture et d'Utilisation (VCU) et de Distinction, Uniformité et Stabilité (DUS). Les variétés répondant de manière satisfaisante à ces tests sont autorisées à être homologuées par le Comité National d'Homologation des Variétés (CNHV). Un secteur semencier dynamique est doté d'un mécanisme d'homologation de variétés fonctionnel, bien compris des acteurs concernés et rigoureusement suivi. Des processus d'homologation des variétés longs et/ou coûteux peuvent limiter le nombre de variétés homologuées et ainsi affecter le choix des fermiers. La durée du processus d'homologation des variétés est calculée de la date de soumission de la variété au comité d'homologation des variétés jusqu'à la date d'approbation de l'homologation. Ce calcul ne prend pas en compte le temps requis par le sélectionneur pour développer la variété.

Pour homologuer une nouvelle variété en Ouganda, le propriétaire/sélectionneur de la variété fait une demande auprès de l'Assemblée Nationale des Semences et fournit des informations sur les performances de la variété. Les tests VCU et DUS sont conduits par la NARO, pour le compte des NSCS. Pour une nouvelle variété jamais testée, les tests VCU sont menés pendant deux saisons et le test DUS pendant une saison. Les évaluations sont réalisées par l'agent DUS/VCU, accompagné par au moins un sélectionneur, un pathologiste semencier et un membre exécutif de l'USTA. Les résultats sont compilés dans un rapport technique que les NSCS soumettent au CNHV, qui comprend 12 spécialistes représentant les divers domaines de la chaîne de valeur des semences.

Une fois la variété approuvée, elle est publiée au journal officiel et peut ensuite être commercialisée en Ouganda. À ce moment-là, le propriétaire/sélectionneur de la variété fait une demande pour que la variété soit inscrite sur la liste nationale des variétés et il paie les frais d'inscription applicables (100 000 UGS ; 28 \$ US en 2021), comme le stipule la Règlementation sur les Semences et les Plants de 2010. Alors que les étapes ci-dessus sont bien respectées, elles ne sont pas assez fréquentes, ce qui rend le processus d'homologation des variétés plus long que nécessaire. Un bon exemple est le CNHV censé se réunir deux fois par an pour délibérer sur les demandes d'homologation. En réalité,

en raison de la COVID-19, le CNHV s'est réuni une seule fois en 2021, et la précédente réunion datait de 2019.

En 2021, 3 entreprises semencières ont soumis des demandes pour homologuer 9 variétés de maïs au total ; l'une de ces entreprises a également soumis une demande pour homologuer une variété de sorgho. Aucune demande d'homologation de variétés de haricot ou de millet n'a été soumise. 2 des 3 entreprises ont utilisé le processus national d'homologation des variétés, tandis qu'une entreprise a homologué une variété déjà listée sur le catalogue du COMESA. Le processus national a été beaucoup plus long que le processus du COMESA. Il a fallu, respectivement, 36 et 50 mois pour homologuer 1 et 5 variétés de maïs, et 39 mois pour homologuer 1 variété de sorgho. En revanche, le processus d'homologation des variétés avec le système du COMESA a duré 2 mois.

STATUT ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SEMENCIÈRE NATIONALE

Les secteurs semenciers formels performants sont dotés d'institutions de coordination efficaces fonctionnant bien ensemble et suivant des réglementations et des procédures stipulées dans des instruments juridiques clairement définis et régulièrement mis à jour.

La Politique Semencière Nationale a été adoptée en 2018 (La République de l'Ouganda 2018). Un élément clé de la Politique Semencière Nationale de 2018 est le projet de transformation des NSCS en Agence de la Santé Végétale et de l'Inspection de l'Ouganda (UPHIA). Toutefois, cette disposition institutionnelle n'est définie dans aucun instrument juridique ou réglementaire. La Politique Semencière Nationale est complétée par la Loi sur les Semences et les Plants de 2006, la Règlementation sur les Semences et les Plants de 2010, la Règlementation sur Planter les Semences et les Plants (Semences de Qualité Déclarée) de 2019 et la Stratégie Semencière Nationale de 2018 (La République de l'Ouganda 2007 ; MAAIF 2018). La Direction des Ressources de Cultures est chargée de la mise en œuvre de la Politique Semencière Nationale. Les Services Nationaux de Certification des Semences (NSCS) sont sous la tutelle de cette Direction et chargés de tous les aspects en lien avec l'assurance qualité des semences.



La Loi sur la Protection des Variétés Végétales (PVP) de 2014 (La République de l'Ouganda 2014)¹⁴ fait la promotion du développement et de la protection des nouvelles variétés végétales afin d'encourager les sélectionneurs à innover et de renforcer les récompenses en accordant des droits aux sélectionneurs végétaux.

QUALITÉ ET MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLEMENTATION SEMENCIÈRE

La réglementation semencière offre une structure au secteur formel des semences. Les études TASAI évaluent les perspectives des acteurs sur divers aspects de la réglementation semencière, y compris si elle favorise la croissance du secteur semencier, le rôle des acteurs dans sa conception et mise en œuvre, la sensibilisation des acteurs aux lois et à la réglementation, la présence d'un organisme chargé de son exécution, les coûts de la réglementation et l'efficacité des mesures punitives.

La Politique Semencière Nationale établit un Comité National des Semences pour superviser le travail des NSCS. Bien que le comité ait été inauguré en 2019, il n'est pas encore opérationnel. Le comité s'est réuni une seule fois alors qu'il est censé se réunir plusieurs fois par an. Le mandat du comité est arrivé à échéance en 2022. Les NSCS attendent des instructions de la part du Ministère de l'Agriculture afin de renouveler les membres du comité ou nommer un nouveau comité. Selon la Politique Semencière, le comité est censé conseiller le Ministère sur les sujets en lien avec la politique semencière, contrôler les progrès du secteur semencier et coordonner les activités du secteur semencier.

La Loi sur les Semences et les Plants de 2007 est mise en œuvre par deux instruments réglementaires : La Réglementation sur les Semences et les Plants de 2010 et la Réglementation sur Planter les Semences et les Plants (Semences de Qualité Déclarée) de 2019. De plus, le Ministère a développé la Stratégie Semencière Nationale (2018/19 à 2022/23), qui décrit les interventions spécifiques visant à développer le secteur semencier. Ces instruments sont complétés par la Loi sur la Protection et la Santé Végétale de 2015 qui est mise en œuvre par la Réglementation sur la Protection et la Santé Végétale (import et export) de 2020.

Plusieurs instruments politiques sont en cours de révision ou attendent d'être révisés afin de garantir une mise en œuvre plus efficace. Par exemple, la période d'application de la stratégie semencière nationale prend fin en 2023 et une révision de la stratégie couvrant les cinq prochaines années était en cours de développement en 2022. La réglementation sur la Protection et la Santé Végétale (import et export) (2020) est en cours de révision à la suite de demandes de la part de parties-prenantes pour réinstaurer l'ancien barème de prix.

Les frais d'inspection ont été multipliés par 10, passant de 5 000 UGX (1,38 \$ US) à 50 000 UGX (13,87 \$ US). De plus, le MAAIF envisage de mettre à jour la Loi de 2017 sur les Semences et les Plants, notamment les sanctions pour faute grave, telle que la falsification d'échantillons et d'étiquettes de semences actuellement punie par 1 920 000 UGX (533 \$ US) d'amendes ou 2 ans de prison.

La réglementation qui guide la mise en œuvre de la Loi PVP de 2014 n'est pas en place. Cela signifie que les sélectionneurs végétaux ne peuvent pas recevoir de redevances pour les variétés qu'ils développent. Toutefois, un projet de réglementation a été développé et attend d'être adopté et publié au journal officiel par le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie Animale et de la Pêche. De plus, une Politique Nationale de la Propriété Intellectuelle a également été développée (Ministère de la Justice et des Affaires Constitutionnelles 2019). Cette politique prévoit un cadre pour que la propriété intellectuelle soit gérée efficacement afin de stimuler la créativité et l'innovation en rétribuant les créateurs pour leur apport intellectuel. Pour rendre cette Politique sur la Propriété Intellectuelle opérationnelle, la NARO a développé des lignes directrices sur la gestion de la propriété intellectuelle (NARO 2018). De plus, un Comité de Gestion de la Propriété Intellectuelle (IPMC) a été créé et un Agent de la Propriété Intellectuelle désigné.

L'Ouganda est membre du COMESA. Le COMESA a développé la Réglementation sur le Commerce Harmonisé des Semences (COMESA 2014) afin de faciliter le commerce entre les pays membres. La réglementation aborde trois aspects du secteur semencier : (1) le système d'homologation des variétés ; (2) le système de certification des semences ; et (3) les mesures phytosanitaires. La Réglementation sur les Semences et les Plants a été développée en 2010 et n'a pas été amendée pour la rendre conforme à la réglementation du COMESA. Toutefois, la Réglementation permet l'importation de variétés inscrites au catalogue commun, c'est-à-dire le catalogue contenant les variétés testées et homologuées dans plus d'un pays. Par ailleurs, la Politique Semencière de 2018 met en évidence que l'harmonisation régionale des accords sur les semences visant à stimuler le commerce régional est une priorité pour le développement du secteur semencier.

En pratique, le système de certification des semences en Ouganda est très proche du système de certification des semences du COMESA en matière de normes de certification des champs et des laboratoires, d'étiquetage des semences, d'émission des certificats et de classification des semences. Les mesures sanitaires et phytosanitaires des semences sont guidées par la Loi sur la Protection et la Santé Végétale de 2015 (la République d'Ouganda 2015a). Toutefois, la liste des nuisibles et de quarantaine n'a pas été harmonisée avec celle du COMESA.

La satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de la mise en œuvre de la réglementation semencière par le gouvernement a légèrement baissé, passant de « bonne » (60%) en 2019 à « moyenne » (52%) en 2021. La plupart des entreprises semencières ont indiqué qu'en dépit de la clarté de l'environnement réglementaire des semences, sa mise en œuvre n'est pas assez robuste par manque de ressources financières et humaines.

¹⁴ En avril 2022, les NSCS avaient organisé une réunion avec le solliciteur général pour aborder et convenir d'un changement à la réglementation avant son adoption et sa publication dans le journal officiel

EFFORTS POUR ÉRADIQUER LES SEMENCES CONTREFAITES

Les semences contrefaites menacent le secteur semencier de deux principales façons : Premièrement, elles minent la confiance des fermiers dans les semences certifiées lorsque qu'ils plantent à leur insu des grains de qualité inférieure étiquetés comme semences certifiées. Deuxièmement, elles menacent le succès des efforts visant à augmenter l'adoption des variétés améliorées. TASAI suit le nombre de cas de semences contrefaites, tels que rapportés par les entreprises semencières et le gouvernement lors de l'année de recueil des données. Le chiffre est vraisemblablement sous-estimé, la plupart des ventes de semences contrefaites n'étant pas officiellement rapportées en raison de leur illégalité. Les entreprises semencières ont également rapporté leur niveau de satisfaction vis-à-vis des efforts du gouvernement pour éliminer les semences contrefaites.

Les cas présumés de semences contrefaites sont rapportés à l'Agent Agricole du District (DAO) compétent, qui transmet les cas à la police pour qu'elle enquête. Le rapport de police est envoyé au Secrétaire Permanent du Ministère de l'Agriculture qui le fait suivre au Commissaire de l'Inspection et de la Certification des Cultures ou au Responsable des NSCS. Un inspecteur des semences est ensuite affecté à l'enquête. La plupart des rapports envoyés au Ministère étaient en lien avec les semences distribuées dans le cadre du programme Opération Création de Richesse (OWC) mis en œuvre par les NAADS. En 2021, 65 cas présumés de semences contrefaites ont été rapportés par les entreprises semencières, ce qui était en augmentation par rapport aux 48 cas présumés rapportés en 2019. Cette augmentation peut signaler une augmentation des contrefaçons de semences. En revanche, seuls 3 cas ont été rapportés au gouvernement en 2019 et en 2021 avec le canal officiel décrit ci-dessus (Tableau 15). Selon les NSCS, les fermiers et les entreprises semencières sont découragés par la longueur du processus pour rapporter les cas présumés.

Tableau 15 : Satisfaction du secteur vis-à-vis des efforts du gouvernement pour traiter le problème des semences contrefaites

Indicateurs	2013	2015	2017	2019	2021
Nombre de cas présumés de semences contrefaites (entreprises semencières)	DM	DM	14	48	65
Nombre de cas de semences contrefaites (gouvernement)	DM	DM	DM	3	3
Satisfaction du secteur semencier vis-à-vis des efforts du gouvernement pour traiter le problème des semences contrefaites (sur 100%)	41%	37%	53%	57%	51%

a « DM » signifie données manquantes

Le gouvernement comme le secteur privé ont pris des mesures pour traiter le problème des semences contrefaites. Le MAAIF a défini un environnement juridique clair pour le secteur semencier et a œuvré à sensibiliser davantage les fermiers sur les problèmes de qualité des semences en diffusant des programmes radio et TV et en publiant et distribuant des versions accessibles des documents réglementaires relatifs aux semences. La police agricole du MAAIF effectue des vérifications de routine et saisit les semences contrefaites. Le Système de Suivi et de Traçabilité des Semences (STTS) est une initiative qui a été déployée au cours de la deuxième saison (saison B) de 2021. Le secteur privé a collaboré à cette initiative à travers l'USTA. Le gouvernement a également demandé aux NSCS de participer au processus d'attribution des contrats des NAADS dans le cadre de la subvention des semences pour garantir que seules les entreprises ayant des semences certifiées soient prises en compte. Par ailleurs, des efforts ont été faits pour travailler avec NHL afin de garantir une source fiable de semences de base. À travers le MAAIF, le gouvernement a

également fait plus d'efforts pour former et inscrire tous les vendeurs d'intrants agricoles.

Pour avancer, la Direction du Ministère Public discute avec le MAAIF sur la façon de renforcer les capacités de la police agricole pour poursuivre les contrevenants. De plus, les NSCS migrent vers un système électronique de gestion de l'inspection des semences qui prendra en charge la traçabilité et le suivi des semences et qui instaurera des étiquettes anti-falsification. Le gouvernement collabore également avec le programme de Développement Intégré du Secteur Semencier (ISSD) et l'AGRA pour former et autoriser 104 agents de vulgarisation agricole publics à devenir para-inspecteurs afin de décentraliser et d'augmenter la portée des services d'inspection des semences.

Malgré les changements mis en œuvre par le gouvernement à ce jour et ceux en cours, la satisfaction du secteur semencier vis-à-vis des efforts du gouvernement pour traiter



le problème des semences contrefaites a légèrement baissé, passant de 57% en 2019 à 51% en 2021 (Tableau 15). Les entreprises semencières ont reconnu que le gouvernement avait recruté des agents de police agricole au MAAIF, ce qui a contribué à augmenter le nombre de contrôles aléatoires et de saisies de semences contrefaites. Malheureusement, la police n'est pas efficace étant donné qu'elle compte sur la surveillance des entreprises semencières au lieu de sa propre surveillance, et elle est basée à Entebbe, alors que la plupart des entreprises sont domiciliées à Kampala. Par ailleurs, aucun mécanisme d'élimination des semences saisies n'a été conçu. La portée des services d'inspection du gouvernement est faible (une entreprise a remarqué que son usine de tri-conditionnement des semences n'avait jamais été inspectée), et les sanctions légales à l'encontre des mauvaises pratiques sont perçues comme insuffisamment punitives. Dans certains cas, les entreprises semencières ont abusé du système en portant de fausses accusations contre leurs concurrents, ce qui a provoqué des pertes chez les entreprises ciblées. Globalement, les entreprises semencières suggèrent au gouvernement de combiner ses efforts avec ceux du secteur privé afin de gérer les semences contrefaites de façon efficace.

UTILISATION DES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

La subvention des semences est une mesure à court ou moyen terme visant à encourager les fermiers à adopter des variétés de culture améliorées. La conception et l'exécution des programmes de subvention, en termes d'échelle, de cible, de modalité de distribution et de paiement, peuvent contribuer à développer le marché des semences ou perturber les lois du marché.

Le programme de subvention des semences de l'Ouganda, Opération Création Richesse (OWC), a débuté en juillet 2014 et est mis en œuvre par les NAADS. Au cours de l'année fiscale 2020/21, le programme a reçu 104 milliards d'UGX (28,8 millions de \$ US). Les activités de l'OWC ont inclus l'approvisionnement en semences et matériel de plantation¹⁵ pour les cultures de sécurité alimentaire, y compris le maïs, le haricot et le sorgho.

¹⁵ L'OWC comprend également les activités en lien avec le développement et l'ajout de valeur du secteur agro-alimentaire (qui représente actuellement plus de 50% de son budget). Il couvre également les investissements dans les incubateurs agro-alimentaires en partenariat avec le Consortium for Enhancing University Responsiveness to Agribusiness Development Ltd (Consortium d'Amélioration de la Réponse Universitaire au Développement Agro-alimentaire) (CURAD) de l'Université de Makerere ainsi que les investissements dans les intrants agricoles et les machines.

En 2021, quelques 780 000 exploitations agricoles produisant du maïs ont reçu des semences. 3 900 tonnes de maïs au total ont été fournies et distribuées et chaque exploitation a reçu 5 kg pour une production d'1/2 acre. Pour les semences de haricot, le programme a atteint 66 640 exploitations. Au total, 833 tonnes de semences de haricot ont été distribuées, chaque exploitation ayant reçu 12,5 kg pour 1/2 acre. Les variétés de semences à distribuer ont été sélectionnées au cours du processus d'achat, en fonction des priorités identifiées par les Gouvernements Locaux des Districts (DLG) et adaptées en fonction des régions.

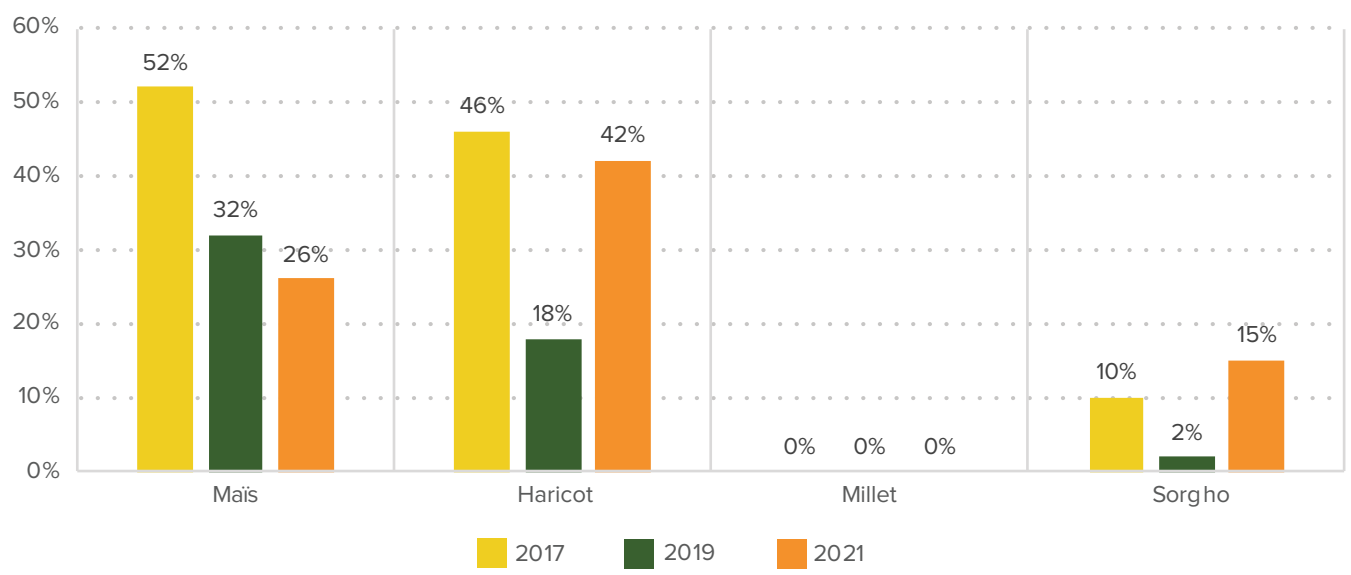
Les candidatures et contrats sont gérés par l'Unité d'Approvisionnement et d'Élimination des NAADS. Il existe deux types de contrats : le contrat cadre, valide pour trois ans, et le contrat ponctuel qui couvre une seule saison et est une mesure d'urgence pour répondre aux cultures non couvertes par les contrats cadres.

Quel que soit le type de contrat, les NSCS sélectionnent un ensemble d'entreprises semencières inscrites et les invitent à faire une proposition et à soumettre un devis couvrant le coût des semences. La liste est soumise aux NAADS. Dans le contrat cadre, les entreprises sélectionnées reçoivent un appel pour fournir des semences après vérification par les NAADS que les semences sont certifiées par le MAAIF. En 2021, les NAADS ont également fourni un prix fixe : 6 000 UGX (1,70 \$ US) pour le haricot, 4 000 UGX (1,10 \$ US) pour les variétés de maïs hybride de plaine/moyenne altitude et 6 500 UGX (1,80 \$ US) pour les variétés de maïs hybride de haute altitude. Jusqu'en 2022, la subvention était administrée sur l'intégralité du prix. Toutefois, à partir de 2023, les fermiers bénéficiaires sont tenus de payer 30% du prix des semences. Les entreprises semencières sélectionnées livrent les semences directement aux DLG. Chaque DLG émet une note de livraison attestant la réception des semences, sur la base de quoi le secrétariat des NAADS procède au paiement. Selon le secrétariat des NAADS, les semences distribuées aux fermiers doivent être de haute qualité. Les semences sont d'abord livrées à l'agent du Gouvernement Local du District et l'Agent Agricole du District effectue ensuite des tests de germination. Les entreprises semencières sont payées uniquement si les semences passent le test de germination et respectent les normes de qualité.

Le Graphique 8 montre les ventes agrégées des entreprises semencières au programme de subvention des intrants de l'OWC en 2017, 2019 et 2021. Les NAADS ont acheté davantage de semences de haricot et de sorgho dans le cadre de leurs interventions visant à aider les fermiers à surmonter la récession économique causée par la pandémie de COVID-19.



Graphique 8 : Ventes agrégées des entreprises semencières à l'OWC



La satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de la transparence du processus d'approvisionnement a sensiblement augmenté, passant de « faible » à 35% en 2019 à « bonne » à 60% en 2021 (Tableau 16). Cela a été attribué aux efforts des NAADS pour rendre le processus d'attribution des offres plus équitable en donnant une part de la commande d'approvisionnement à tous les candidats éligibles. La participation de l'USTA a été réduite afin d'éliminer un conflit d'intérêt apparent, les entreprises récentes et plus petites ayant tendance à accuser le secrétariat de faire pression sur l'attribution des offres pour favoriser ses membres plus anciens et influents.

La satisfaction vis-à-vis de la prévisibilité du processus d'approvisionnement du programme de subvention des semences est passée de « très faible » à 23% en 2019 à « moyenne » à 51% en 2021. Les entreprises semencières interrogées en 2022 avaient le sentiment que les contrats cadres facilitaient la planification ; toutefois, les NAADS sont souvent sujets à des coupures budgétaires imprévues, ce

qui entraîne des retards dans les paiements aux entreprises semencières.

La satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de l'efficacité des paiements s'est également améliorée, passant d'un taux « très faible » à 24% en 2019 à « moyen » à 48% en 2021. La hausse est vraisemblablement due à une rapidité accrue des paiements, à condition que tous les documents soient soumis dans les temps. Toutefois, les entreprises semencières se sont plaintes que le recueil des documents pouvait prendre jusqu'à 4 mois, ceux-ci devant être récupérés auprès de divers institutions et individus, y compris un membre du parlement. Les entreprises semencières ont également rapporté que le processus de réclamation était miné par la corruption, y compris des demandes de pots-de-vin ou de participation dans les entreprises. Elles ont également rapporté que les documents soumis pouvaient être « perdus » lorsque ces demandes n'étaient pas satisfaites. Les paiements peuvent également être retardés à cause d'erreurs dans leur traitement.

Tableau 16 : Taux de satisfaction du secteur vis-à-vis de la mise en œuvre du programme de subvention du gouvernement

Aspect du programme de subvention des semences du gouvernement	Taux d'opinion (sur 100%)		
	2017	2019	2021
Ouverture et transparence du processus d'approvisionnement en semences	59%	35%	60%
Prévisibilité du processus d'approvisionnement en semences	57%	23%	51%
Efficacité des paiements	48%	24%	48%

très faible faible moyen bon excellent

APPUI INSTITUTIONNEL

QUALITÉ DE L'ASSOCIATION SEMENCIÈRE PROFESSIONNELLE NATIONALE

Des associations professionnelles semencières performantes jouent un rôle clé dans la représentation des intérêts du secteur et dans le dialogue avec le gouvernement. Les membres des associations semencières nationales incluent les entreprises semencières, les producteurs semenciers, les coopératives semencières, les associations semencières, les producteurs semenciers individuels et, parfois, les vendeurs d'intrants agricoles.

L'Association du Commerce des Semences de l'Ouganda (USTA) est une organisation composée de membres à destination des marchands de semences ougandais. L'USTA a été enregistrée en 1999 et sa mission est « d'améliorer la disponibilité des semences de qualité garantie en construisant, coordonnant et guidant le développement du secteur semencier ougandais ». ¹⁶ En 2021, l'USTA comptait 35 entreprises semencières et 3 membres associés, ce qui était en augmentation au regard des 14 membres en 2016. Sur les 24 entreprises semencières ayant participé à l'enquête de TASAI, 19 étaient des membres ordinaires de l'USTA. L'USTA est membre de l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) et membre observateur de la Fédération Internationale des Semences (ISF).

La structure de gouvernance de l'USTA est constituée d'une assemblée générale, comprenant tous les membres, qui se réunit annuellement, et d'un comité exécutif. Ce comité comprend 7 membres élus, dont un président, un vice-président, un secrétaire général, un trésorier et trois membres de comité. Les membres du comité servent un mandat de 3 ans et aucun membre ne peut servir plus de 2 mandats consécutifs. En 2022, trois des 7 membres du comité exécutif étaient des femmes. Le comité exécutif travaille par l'intermédiaire de 3 sous-comités : service aux membres, lobbying et promotion, et finances. Le président et le secrétaire exécutif sont d'anciens agents de chacun des 3 sous-comités, et le personnel de l'USTA gère le secrétariat. Selon le secrétaire exécutif, les sous-comités soulagent le secrétariat de certaines obligations trop techniques pour le secrétariat.

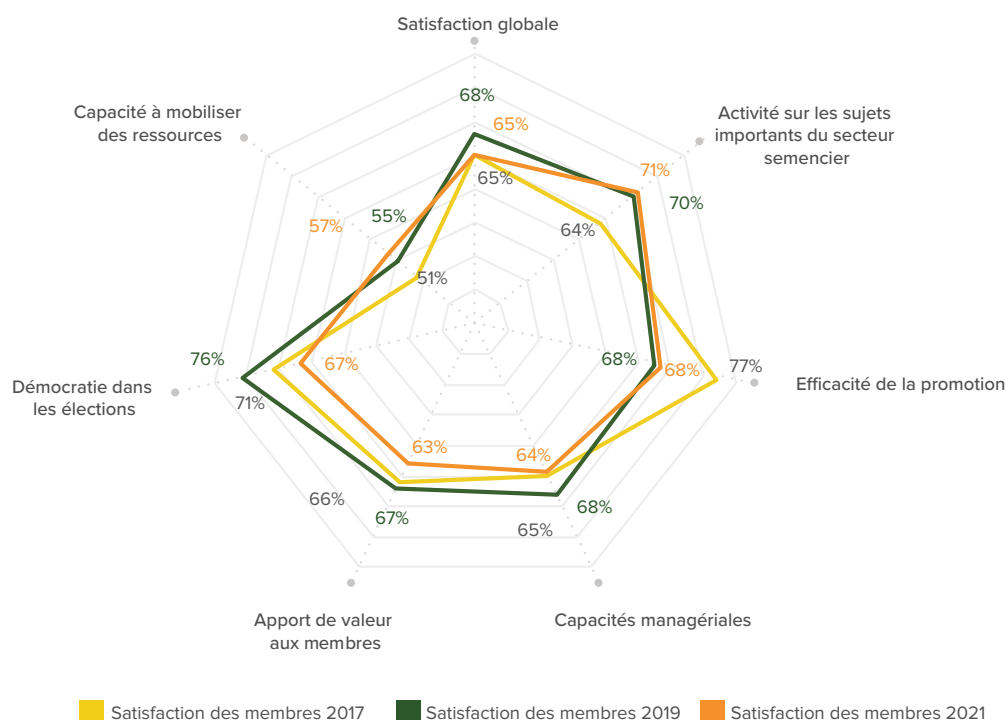
Le secrétariat de l'USTA est dirigé par le secrétaire exécutif qui gère les affaires courantes de l'association pour le compte du comité exécutif. En 2022, le secrétariat comptait 4 employés : 2 hommes, un secrétaire exécutif et un contrôleur de la qualité, et 2 femmes, une employée financière et administrative et une employée commise à la saisie des données. Le nombre d'employés a légèrement augmenté en 2019. Selon le secrétaire exécutif, le nombre d'employés actuels est suffisant, néanmoins, l'association envisage de former davantage ses employés.

- Voici les réalisations de l'USTA en 2020 et 2021 :
- La formation d'un comité d'arbitration.
- Le lobbying fructueux en faveur d'une dispense temporaire de l'obligation de disposer d'un certificat de Vérification de Conformité Pré-importation (PVoC) pour les entreprises semencières importatrices. L'USTA a organisé une réunion d'acteurs dont les participants étaient le Ministre (MAAIF), le Ministre du Commerce, le Bureau National des Normes de l'Ouganda (UNBS), des agents des douanes, l'Autorité des Revenus de l'Ouganda, la police et du personnel de sécurité aux frontières, des transporteurs et des vendeurs d'intrants agricoles. La réunion a conduit à un accord dispensant les entreprises semencières de l'obligation de PVoC.
- L'acquisition de 18,5 acres de terre auprès des gouvernements de quatre districts (Bulambuli, Kasese, Kawanda et Lira) afin d'organiser des démonstrations dans les champs pour les variétés commercialisées par les entreprises semencières.
- La formation de 350 vendeurs d'intrants agricoles et de 180 agents de vulgarisation publics aux techniques de production du maïs hybride et OPV, à la commercialisation et au stockage, à l'assurance qualité et à la conclusion de contrats avec les entreprises semencières.
- La formation de 11 inspecteurs des semences publics et de 38 employés d'entreprises semencières à la fonction d'inspecteur des semences privé. Elle a été pourvue en collaboration avec d'autres partenaires.

Le taux de performance de l'USTA accordé par ses membres sur sept aspects en 2017, 2019 et 2021 est présenté dans le Graphique 9. Dans les trois études, le taux de satisfaction globale des membres de l'USTA était « bon », ayant légèrement augmenté de 2017, 65%, à 2019, 68%, pour à nouveau baisser, 65%, en 2021. Le domaine de service le moins bien évalué a été la « capacité à mobiliser des ressources » (57%). C'était également le domaine le moins bien évalué en 2017 et 2019. Les faibles taux de performance de certains domaines pourraient résulter des activités réduites pendant le confinement de la COVID-19.

¹⁶ "Who we are," Uganda Seed Trade Association (USTA), consulté le 30 janvier 2023, <https://www.usta.ug/who-we-are/>

Graphique 9 : Opinion des membres vis-à-vis de l'UTSA



ADÉQUATION DES INSPECTEURS DES SEMENCES

Les services d'inspection des semences garantissent que les semences commerciales certifiées répondent aux normes de qualité réglementaires. Les services d'inspection nécessitent un nombre adéquat d'inspecteurs dotés de suffisamment de ressources. Les études TASAI suivent le nombre d'inspecteurs et les autres facteurs affectant leur efficacité, tels que la disponibilité des ressources et l'utilisation d'outils numériques (nouveaux).

L'inspection des semences en Ouganda est sous la responsabilité des NSCS. Les NSCS conçoivent, mettent en place et en œuvre les normes de certification des semences. En 2022, l'Ouganda comptait 21 inspecteurs des semences publics. Lors de l'entretien, les NSCS ont indiqué que ce nombre était suffisant pour le pays ; toutefois, les inspecteurs manquent de véhicules et de carburant pour travailler efficacement. En 2021, les NSCS ont obtenu de l'aide de l'AGRA pour former 104 agents de vulgarisation sur la fonction de para-inspecteur des semences et leur fournir des motos et du carburant. Les para-inspecteurs ont été formés à conduire certaines tâches d'inspection de terrain et sont censés commencer à travailler lors de la première saison de 2023. Le MAAIF a approuvé 150 inspecteurs agricoles supplémentaires en 2022. Toutefois, les NSCS n'ont pas encore confirmé combien d'entre eux seraient inspecteurs des semences et combien seraient alloués à d'autres sous-secteurs.

La satisfaction du secteur semencier vis-à-vis des inspecteurs des semences a augmenté de façon stable au fil du temps, passant de « moyenne » (40%) en 2013 à « bonne » (60%) en 2021 (Graphique 10). Toutefois, alors que le nombre d'inspecteurs a augmenté depuis 2013, l'augmentation du

niveau de satisfaction est relativement modérée, 40% à 60%, ce qui indique que le nombre actuel d'inspecteurs reste insuffisant. L'opinion des entreprises semencières reflète ce sentiment, révélant que le faible nombre d'inspecteurs des semences conduit souvent à des champs non inspectés. Les entreprises semencières ont également mentionné que les nouvelles recrues en inspection des semences n'ont pas toujours les niveaux de compétences et d'expérience requis. De plus, les entreprises ont déploré les retards dans l'autorisation et le déploiement des inspecteurs des semences privés visant à compléter les agents du gouvernement et dans la décentralisation des inspecteurs des semences vers les districts. Enfin, ils ont mentionné la collaboration inadéquate entre le gouvernement et les entreprises semencières privées sur la surveillance des activités de contrefaçon.

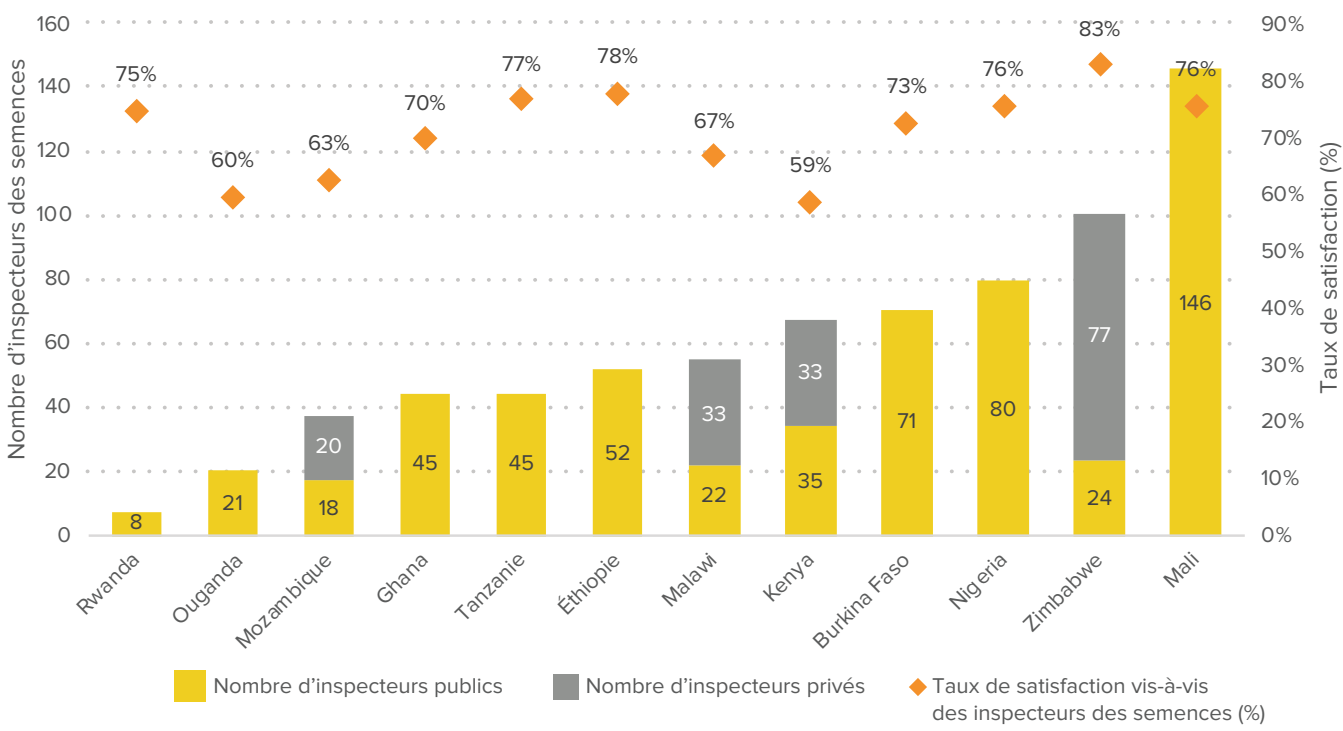
Le MAAIF s'emploie à réhabiliter le laboratoire national des semences, ce qui permettrait également de le faire accréditer par l'Autorité Internationale des Essais de Semences (ISTA). De plus, il est envisagé d'autoriser des inspecteurs des semences privés à travailler pour le compte du gouvernement avec un audit minimal, comme stipulé par la Loi sur les Semences.

En 2020, l'ISSD a aidé les NSCS à développer un système de suivi et de traçabilité des semences afin de contrôler et de superviser les inspections de terrain en temps réel. Les utilisateurs ciblés incluent les NSCS, les sélectionneurs, les entreprises semencières, les sociétés de semences locales et les vendeurs d'intrants agricoles.¹⁷ Le système permet de retracer les ventes de semences jusqu'aux lots de production de semences des sélectionneurs. Le système comprend deux principaux éléments : une application mobile et un tableau de bord. Les NSCS développent également un système de traçabilité pour les intrants agricoles.

¹⁷ Les sociétés de semences locales sont les producteurs et les vendeurs de QDS.



Graphique 10 : Nombre et taux de satisfaction vis-à-vis des inspecteurs des semences en Afrique



SERVICES AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES

ADÉQUATION DES SERVICES DE VULGARISATION

Des services de vulgarisation agricole performants sont essentiels pour l'adoption réussie des variétés de semences améliorées par les petits exploitants agricoles. TASAI suit le nombre moyen d'exploitations agricoles servies par un agent de vulgarisation. Plus ce ratio est faible, meilleur est l'accès des fermiers aux informations et conseils d'expert sur l'accès et l'utilisation des semences améliorées et d'autres technologies agricoles pertinentes. Cet indicateur suit le nombre d'agents de vulgarisation par secteur (public et privé) et leur genre. Il n'est pas spécifique à une culture.

La prestation des services de vulgarisation en Ouganda est gérée par la Direction des Services de Vulgarisation Agricole (DAES) du MAAIF par l'intermédiaire du Département de la Production de chaque gouvernement local des districts. Avec un nombre d'exploitations agricoles estimé à 7 413 883 (UBOS 2020), les 3 790 agents de vulgarisation agricole du gouvernement¹⁸ et les 538 agents

de vulgarisation privés donnent un ratio d'un agent de vulgarisation agricole pour 1 713 exploitations agricoles en 2021.^{19 20} Le nombre d'agents de vulgarisation privés employés par les entreprises semencières a plus que triplé au cours des deux dernières années, passant de 162 en 2019 à 538 en 2021 (Tableau 17). De plus, 23 des 24 (96%) entreprises semencières employaient leurs propres agents de vulgarisation en 2021, comparé à 88% en 2019.

La croissance du personnel de vulgarisation privé concorde avec l'intention du gouvernement d'établir un système offrant un service de vulgarisation agricole de très haute qualité et bien coordonné. Toutefois, selon le MAAIF, l'inscription et l'octroi de licence aux agents de vulgarisation privés dépend de l'adoption du projet de loi sur la Vulgarisation Agricole en cours d'examen par le cabinet. Il est prévu de déployer au moins 3 agents de vulgarisation par sous-comté, pour couvrir les cultures, le bétail et la pêche.

18 Le gouvernement n'a pas recruté d'agents de vulgarisation au cours de la période d'étude en dehors des postes vacants à pourvoir à la suite de départs.

19 Le chiffre de 2022 est basé sur le rapport du document détaillant le cadre budgétaire national des années fiscales 2023/24 à 2027/28 présenté à l'intégralité du Parlement pour examen et approbation jeudi 25 janvier 2023.

20 « Agricultural ministry needs 4,900 extension workers - Report, » NewVision, consulté le 29 janvier 2023, <https://www.newvision.co.ug/article/details/152519>

Tableau 17 : Nombre et adéquation des agents de vulgarisation agricole

Indicateurs	2019	2021
Nombre d'agents de vulgarisation publics employés par le gouvernement	4 110	3 790
Nombre d'agents de vulgarisation privés employés par les entreprises semencières	162	538
Nombre total d'agents de vulgarisation	4 272	4 328
Ratio d'agents de vulgarisation pour le nombre d'exploitations agricoles	1:1 800	1:1 713
Satisfaction du secteur semencier vis-à-vis des agents de vulgarisation (sur 100%)	47%	47%

très faible faible moyen bon excellent

En 2021, les entreprises semencières ont qualifié leur satisfaction vis-à-vis des services de vulgarisation agricole de « moyenne » (47%). Les entreprises étaient insatisfaites du faible nombre d'agents de vulgarisation au niveau des sous-comtés,²¹ de l'accent mis sur les petites et moyennes entreprises et/ou les producteurs de semences de qualité déclarée et du manque de transport pour le personnel existant. Enfin, les entreprises semencières avaient le sentiment que les connaissances sur les systèmes semenciers des employés de vulgarisation étaient limitées et que ceux-ci n'étaient pas en mesure d'aider les entreprises et les producteurs contractualisés de façon adéquate.

Conscient de la pénurie d'agents de vulgarisation, le gouvernement, avec l'aide de l'AGRA, a lancé la formation de 104 agents de vulgarisation à la fonction de para-inspecteur. L'initiative vise à augmenter la portée des services d'inspection des semences. Il reste à voir si la responsabilité additionnelle d'inspection exacerbera l'inadéquation des agents de vulgarisation. De plus, le gouvernement envisage d'utiliser des prestataires de service de vulgarisation privés, une fois certifiés et accrédités, dès l'adoption de la loi. Le recrutement additionnel d'agents de vulgarisation pour améliorer l'accès aux services de vulgarisation a été retardé par le manque de fonds pour couvrir les salaires et par les coupes importantes au budget national 2022/23 dans les ministères et les agences. Toutefois, le gouvernement a commencé à exploiter la puissance des outils informatiques dans la prestation de service. Au travers de la DAES, le MAAIF a lancé des services d'extension numériques sous forme de systèmes basés sur internet et sur téléphone mobile afin de faciliter l'accès aux services de vulgarisation.

²¹ Le gouvernement envisage de décentraliser la prestation de service vers les paroisses dans le cadre du modèle de développement des paroisses au cours de l'année fiscale 2022/23.

DENSITÉ DU RÉSEAU DE VENDEURS D'INTRANTS AGRICOLES

Les vendeurs d'intrants agricoles jouent un rôle clef en élargissant le périmètre des systèmes de distribution des semences en Afrique, connectant les entreprises semencières aux fermiers individuels, notamment dans les zones rurales difficiles à atteindre. Ils sont souvent le principal point de vente des semences certifiées. Une plus forte densité des vendeurs d'intrants agricoles signifie que les petits exploitants agricoles ont un meilleur accès aux semences améliorées. TASAI suit le nombre de vendeurs d'intrants agricoles et, lorsque les données sont disponibles, les classe en vendeurs d'intrants agricoles inscrits et non-inscrits. Cet indicateur n'est pas spécifique à une culture.

Selon le MAAIF, l'Ouganda comptait 623 vendeurs d'intrants inscrits le 17 mai 2022 (MAAIF 2022). C'était en baisse par rapport aux 725 inscrits en 2020. Toutefois, cet écart est probablement dû aux efforts en cours pour mettre à jour le registre, une procédure qui devrait être finalisée d'ici fin 2022.²²

Une condition préalable pour ceux qui souhaitent s'engager dans l'agro-alimentaire en Ouganda est de suivre une formation sur la manipulation sûre des pesticides, conduite par le Département de la Production Agricole de l'École des Sciences Agricoles à l'Établissement des Sciences Agricoles et Environnementales (CAES), Université de Makerere.

Au total, 23 des 24 entreprises semencières interrogées vendaient par l'intermédiaire de vendeurs d'intrants agricoles. En moyenne, chaque entreprise travaillait avec 281 vendeurs d'intrants agricoles en 2021, ce qui était en augmentation par rapport aux 141 de 2019 (Tableau 18). Le nombre de vendeurs d'intrants agricoles avec lesquels chaque entreprise semencière travaillait variait considérablement, de 2 à plus de 3 000. Deux des entreprises semencières travaillaient avec moins de 10 vendeurs d'intrants agricoles tandis que deux entreprises semencières seulement travaillaient avec 1 000 vendeurs d'intrants agricoles ou plus. Les modalités commerciales d'exclusivité (selon lesquelles un vendeur d'intrants agricoles travaille pour une seule entreprise) sont courantes et utilisées par 42% des entreprises semencières. Sur la base d'un nombre d'exploitations agricoles estimé à 7 413 883, un vendeur d'intrants agricoles sert 11 900 exploitations en moyenne (UBOS 2020).

La satisfaction du secteur semencier vis-à-vis de la densité du réseau de vendeurs d'intrants agricoles ruraux est restée « moyenne » mais le taux a baissé, de 56% en 2019 à 48% en 2021. Le faible niveau de satisfaction montre que le réseau de vendeurs d'intrants agricoles est concentré dans les zones urbaines voire, au mieux, autour des zones commerciales urbaines.

²² Le registre des vendeurs d'intrants agricoles était en cours de mise à jour au moment de l'enquête. Sa finalisation était prévue pour décembre 2022.

Tableau 18 : Nombre de vendeurs d'intrants agricoles et taux de satisfaction vis-à-vis du réseau

Indicateur	2019	2021
Nombre de vendeurs d'intrants agricoles	725	623
Nombre moyen de vendeurs d'intrants agricoles par entreprise semencière	141	281
% d'entreprises avec des vendeurs d'intrants agricoles exclusifs	- ^a	42%
Satisfaction du secteur semencier vis-à-vis du réseau de vendeurs (sur 100%)	56%	48%

très faible faible moyen bon excellent

a Ces données n'ont pas été recueillies au cours de l'année d'étude.

DISPONIBILITÉ DES SEMENCES EN PETITS SACHETS

La grande majorité des fermiers d'Afrique sub-saharienne travaillant à petite échelle, leur offrir les semences en petits sachets plus abordables est une bonne façon d'accroître le taux d'adoption des semences certifiées. TASAI suit le pourcentage de semences vendues en sachets de diverses tailles, à savoir 2 kg et moins, 2 à 10 kg, 10 à 25 kg et plus de 25 kg.

Pour les quatre cultures cibles, le pourcentage de semences vendues en petits sachets a augmenté depuis 2019. En fait, le volume de semences vendues en sachets de 2 kg ou moins en 2021 était presque le double du volume en 2019

(53% contre 27%) (Graphique 11). De même, le pourcentage de semences de haricot vendues dans la plus petite catégorie de sachet a quadruplé, passant de 7% en 2019 à 28% en 2021. L'étude a observé une tendance similaire pour les semences de millet et de sorgho : le pourcentage de semences de millet vendues en sachets de 2 kg ou moins a augmenté, passant de 18% en 2019 à 54% en 2021, tandis que la quantité de semences de sorgho vendues en petits sachets est passée de 5% en 2019 à 20% en 2021.

Pour le maïs, l'augmentation peut s'expliquer par la hausse substantielle des ventes par les vendeurs d'intrants agricoles qui vendent principalement des sachets de 2 kg aux clients de passage. Entre 2019 et 2021, le pourcentage de semences vendues par les vendeurs d'intrants agricoles est passé de 25% à 45%. Pour les semences de haricot, cela concordait avec l'augmentation générale des ventes directes aux fermiers, de 9% en 2019 à 19% en 2021. Étant donné que les fermiers qui travaillent à petite échelle préfèrent les petits sachets, une augmentation de leurs achats correspond à un pourcentage plus élevé de semences vendues en petits sachets.

Graphique 11 : Pourcentage de semences vendues en sachets de diverses tailles

PRIX DES SEMENCES ET DES GRAINS

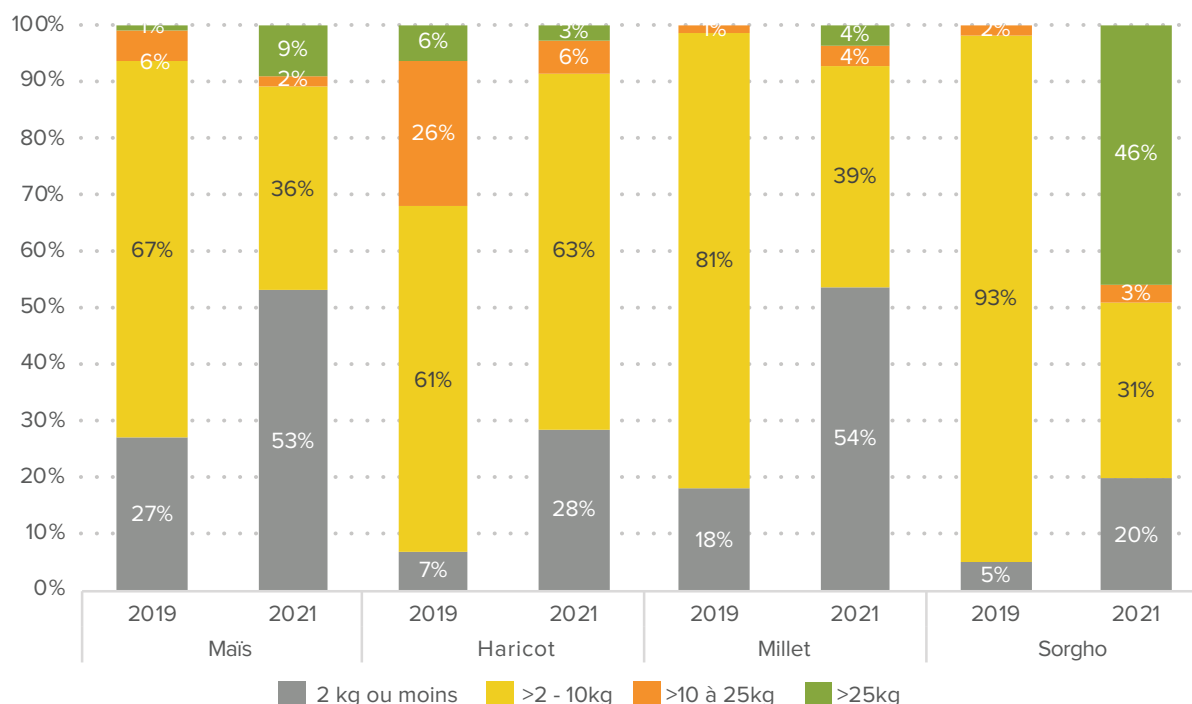
Le prix des semences et des grains au moment des semis est une bonne mesure de l'accessibilité des semences améliorées. Ces points de donnée sont importants étant donné que de nombreux petits exploitants agricoles finissent par choisir entre acheter des semences au secteur formel ou planter des grains. Plus la différence de prix est élevée entre les deux, moins les fermiers disposant de faibles ressources sont susceptibles d'acheter des semences certifiées. Cet indicateur suit le prix de détail des semences (chez les vendeurs d'intrants agricoles) vis-à-vis du prix de marché des grains au moment des semis.

Pour toutes les cultures, le prix moyen des semences tel que rapporté par les entreprises semencières était plus faible en 2021 qu'en 2019, ce qui est en partie dû à la réduction du pouvoir d'achat des exploitations agricoles à la suite de la pandémie de COVID-19 (Tableau 19).

Tableau 19 : Prix des semences et des grains

Culture	Prix moyen des semences (UGX / kg)		Prix moyen des grains (UGX / kg)	
	2019	2021	2019	2021
 Maïs (hybride)	6 020	5 883	1 620	1 435
 Maïs (OPV)	2 810	2 410	1 620	1 435
 Haricot	4 835	5 083	3 160	2 598
 Millet	4 333	4 000	1 738	2 732
 Sorgho	3 500	3 375	830	1 289

Graphique 11 : Pourcentage de semences vendues en sachets de diverses tailles



CONCLUSION

Ariga et al. (2019) décrivent cinq phases de croissance caractérisant le secteur semencier en Afrique sub-saharienne, allant de naissante à mature. Attribuer une phase à un pays n'est pas chose aisée, certains éléments du secteur semencier pouvant être en avance et d'autres en retard par rapport à une étape particulière. Le secteur des semences formel en Ouganda se rapproche davantage de la phase de développement. Ce secteur semencier se caractérise par des entreprises semencières bien établies et soutenues par des programmes de sélection robustes, un environnement politique encourageant la participation du secteur privé, un marché très compétitif constitué d'entreprises semencières multinationales et locales produisant une large gamme de semences de haute qualité et un réseau de vendeurs d'intrants agricoles desservant les entreprises semencières et les fermiers. L'étude TASAI de 2022 sur l'Ouganda a révélé les divers aspects positifs du secteur semencier, dont la plupart résulte d'améliorations et de programmes récemment initiés par le gouvernement. Toutefois, le secteur continue d'être confronté à des contraintes qui ralentissent sa croissance.

Dans la catégorie **recherche et développement**, l'étude a noté une légère augmentation du nombre de sélectionneurs actifs pour les quatre cultures cibles en Ouganda, qui est passé de 10 en 2019 à 13 en 2021. Toutefois, les programmes de sélection publics sont limités par des financements insuffisants de la part du gouvernement et des bailleurs de fonds. Plusieurs projets financés sont arrivés à leur fin ou prendront bientôt fin. Par ailleurs, la situation actuelle,

amplifiée par les enjeux liés à la COVID-19, se reflète dans le nombre de variétés homologuées, qui a baissé et est passé de 38 entre 2017 et 2019 à 23 entre 2019 et 2021.

L'amélioration constante des taux de satisfaction vis-à-vis de la disponibilité globale des semences de base au fil des ans coïncide avec l'arrivée de producteurs de semences de base alternatifs, notamment pour le maïs et le haricot. Elle révèle également une préférence pour les semences de base provenant de sources locales accessibles comme solution aux enjeux liés à la COVID-19 à cette période.

Dans la catégorie **compétitivité du secteur**, le nombre d'entreprises semencières actives travaillant avec le maïs a augmenté pour passer de 23 en 2019 à 24 en 2021 ; pour le haricot, il est passé de 17 à 24 au cours de la même période. Ce changement reflète une hausse de la production et/ou de la commercialisation de semences certifiées pour les deux cultures. Au cours de la même période, le nombre d'entreprises semencières travaillant avec le millet et le sorgho a légèrement baissé. Toutefois, les volumes de semences certifiées produites et vendues pour le maïs, le millet et le sorgho ont baissé en 2021, principalement en raison du confinement provoqué par la COVID-19 qui a touché toute la chaîne de valeur des semences.

Le marché des semences de maïs et de haricot est plutôt compétitif depuis 2015. Les marchés des semences certifiées de millet et de sorgho ont montré les niveaux de



concurrence les plus faibles. Les quantités d'importations de semences certifiées de maïs et de sorgho ont augmenté, indiquant un accroissement du marché pour ces deux denrées. La satisfaction vis-à-vis du processus d'importation s'est améliorée, passant de « faible » en 2019 à « moyenne » en 2021, en conséquence d'une dispense temporaire de l'obligation de PVoC. De plus, l'utilisation accrue d'étiquettes du COMESA en 2021 en comparaison avec 2019 indique une sensibilisation croissante sur les avantages de ces étiquettes pour faciliter le processus d'importation.

L'environnement politique des semences de l'Ouganda a introduit une nouvelle ère avec le lancement du premier essai NPT mené par un client sous la supervision directe des NSCS. Les sélectionneurs étaient très satisfaits du système d'homologation des variétés du COMESA, ce qui n'est pas surprenant étant donné sa durée plus courte et ses coûts plus faibles. La satisfaction des entreprises semencières vis-à-vis de la mise en œuvre de la réglementation semencière par le gouvernement a légèrement baissé, passant de « bonne » (60%) en 2019 à « moyenne » (52%) en 2021. La plupart des entreprises semencières avaient le sentiment qu'en dépit de la très bonne clarté de l'environnement réglementaire, sa mise en œuvre n'avait pas le mécanisme d'équilibre des pouvoirs adéquat et les capacités humaines et financières nécessaires pour être efficace. De plus, plusieurs instruments politiques attendent d'être adoptés ou mis en œuvre.

La satisfaction du secteur semencier vis-à-vis des efforts du gouvernement pour traiter le problème des semences contrefaites a légèrement baissé, passant de 57% en 2019 à 51% en 2021. Bien que le gouvernement et le secteur privé aient initié plusieurs projets pour combattre les semences contrefaites, les entreprises semencières souhaitent voir appliquer des mesures punitives plus importantes aux contrevenants. Les ventes dans le cadre de la subvention des semences du programme OWC ont baissé depuis 2017 en raison de la réduction des allocations budgétaires et d'une révision des priorités de financement pour accroître la valeur ajoutée, conformément à la stratégie d'agro-industrialisation de l'Ouganda. Toutefois, la satisfaction vis-à-vis du programme de subvention des semences du gouvernement s'est améliorée sur la transparence du processus d'attribution, la prévisibilité du processus d'approvisionnement et l'efficacité des paiements. Cette hausse est attribuable à la pression exercée par le programme pour partager la commande entre tous les candidats éligibles, à l'attribution de contrats cadres et aux paiements rapides une fois les documents justificatifs fournis.

En matière d'**appui institutionnel** au secteur semencier Ougandais, notre rapport a révélé qu'entre 2019 et 2021, l'USTA a gagné du terrain en matière de défense politique et de promotion des nouvelles variétés. L'association a été impliquée dans la formation d'inspecteurs des semences privés, d'agents de vulgarisation et de vendeurs d'intrants agricoles. La satisfaction globale des membres vis-à-vis des performances de l'USTA reste « bonne » en 2021, bien qu'elle ait légèrement baissé depuis 2019. Cela est attribuable à la COVID-19 qui a entraîné une réduction des activités dans le secteur semencier. Le nombre d'inspecteurs des semences a augmenté, passant de 14 en 2019 à 21 en 2021. 104 autres agents de vulgarisation ont été formés à la fonction de para-inspecteur des semences. Toutefois, les NSCS ont le

sentiment que leur efficacité dépendra des ressources à leur disposition (par ex. des véhicules et du carburant) pour mener à bien leur mission. Les entreprises semencières aimeraient que des inspecteurs des semences privés soient autorisés, que la main d'œuvre d'inspection soit décentralisée et que davantage de technologies informatiques soient utilisées pour faciliter le service.

Dans la catégorie **services aux petits exploitants agricoles**, le personnel de vulgarisation du gouvernement est resté identique entre 2019 et 2021. Toutefois, le nombre d'agents de vulgarisation privés a presque triplé au cours de la période. Cette tendance devrait s'améliorer après l'adoption du projet de loi sur la vulgarisation agricole (qui ouvrira la voie à la certification d'agents de vulgarisation privés). Le nombre d'agents de vulgarisation a baissé, passant de 725 en 2019 à 623 en 2021. Toutefois, le nombre moyen de vendeurs d'intrants agricoles engagés par une entreprise semencière est passé de 141 en 2019 à 281 en 2021. En 2021, les entreprises semencières ont ensaché la plupart de leurs semences dans des sachets de plus petite taille qu'en 2019. Cela concordait avec l'augmentation globale des ventes directes aux fermiers et aux vendeurs d'intrants agricoles qui achètent principalement des sachets de 2 kg.

RÉFÉRENCES

Ariga, J., Mabaya, E., Waithaka, M., Wanzala-Mlobela, M. 2019. Can improved agricultural technologies spur a green revolution in Africa? A multi-country analysis of seed and fertilizer delivery systems. *Agricultural Economics*. 50:63–74.

COMESA. 2014. COMESA Seed Trade Harmonization Regulations, 2014.

GoU (Government of Uganda). 2017. The Seeds and Plant Regulations, 2017. Statutory Instrument 2017 No. 14.

-----, 2020. The Seeds and Plant (Quality Declared Seed) Regulations, 2020. Statutory Instrument No. 5.

Makerere University. 2008. Intellectual Property Management Policy. https://policies.mak.ac.ug/sites/default/files/policies/MAKERERE_UNIVERSITY_IPM_POLICY_0.pdf

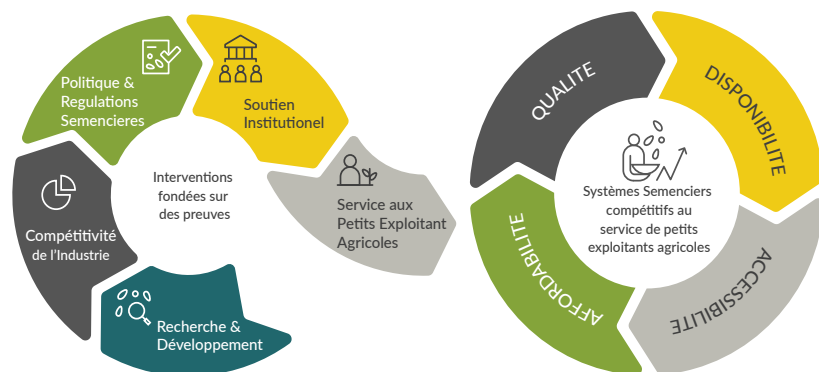
McGuire, S., Sperling, L. 2016. Seed Systems Smallholder Farmers Use. *Food Security*. 8(1): 179–195.

Ministry of Justice and Constitutional Affairs. 2019. National Intellectual Property Policy. <https://www.aripo.org/wp-content/uploads/2020/09/National-IP-Policy-Uganda-May-2019.pdf>

Ministry of Local Government. 2021. Implementation Guidelines for Parish Development Model. https://www.masindi.go.ug/sites/default/files/Implementation_Guidelines_for_FOR_PARISH_MODEL_OPERATION%5B1%5D.pdf

NARO. 2018. Guidelines for Intellectual Property Management. National Agricultural Research Organization, Entebbe, Uganda. <https://www.firi.go.ug/other%20publications/NARO%20IP%20guidelines.pdf>

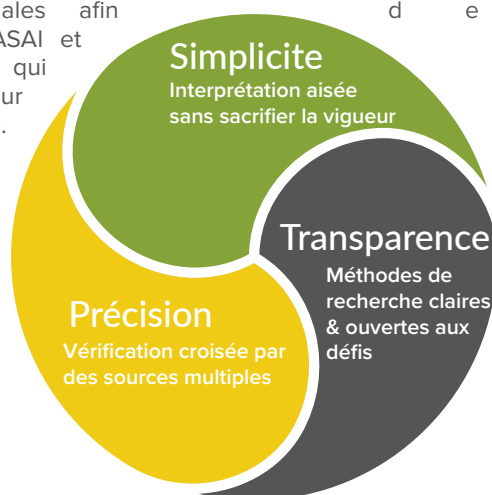
À PROPOS DE TASAI



PILERS D'UN SECTEUR SEMENCIER COMPÉTITIF

The African Seed Access Index (TASAI) (L'Indice d'Accès des Semences Africaines) est un projet de recherche axé sur le secteur semencier et coordonné par l'organisation à but non lucratif, TASAI Inc. L'objectif de TASAI est d'encourager les gouvernements africains et les autres acteurs du secteur semencier à créer et à maintenir un environnement propice qui accélère le développement d'un système semencier dynamique, guidé par le secteur privé et au service des petits exploitants agricoles. C'est cet environnement propice que TASAI cherche à mesurer, à suivre et à comparer en Afrique. L'objectif de cet indice est de permettre aux petits exploitants agricoles de l'Afrique subsaharienne d'avoir un meilleur accès aux semences de variétés améliorées de haute qualité, à des prix abordables et adaptées localement.

Pour évaluer le statut de la chaîne de valeur du secteur semencier, TASAI suit des indicateurs dans les cinq catégories suivantes : Recherche et Développement, Compétitivité du Secteur, Politiques et Réglementations des Semences, Appui Institutionnel et Service aux petits exploitants agricoles. D'ici fin 2022, 22 pays africains disposeront d'une étude TASAI : Burkina Faso, Burundi, République Démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Sud Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Dans chaque pays, TASAI collabore étroitement avec les acteurs du secteur semencier local, le gouvernement et les agences de développement internationales afin de partager les observations de TASAI et d'identifier les étapes suivantes qui contribueront à créer un secteur national des semences dynamique. L'approche TASAI est guidée par les principes suivants : Simplicité, Transparence et Précision.



PRINCIPES TASAI

Smith, G. 2016. First drought-resilient, high iron beans for Uganda released. <https://blog.ciat.cgiar.org/first-drought-resilient-high-iron-beans-for-uganda-released/>

Lutaaya, H. 2019. NARO releases drought tolerant beans with 'power-bank' effect. <https://sunrise.ug/news/201904/naro-releases-drought-tolerant-beans-with-power-bank-effect.html>

MAAIF (Ministry of Agriculture, Animal Industries and Fisheries). 2018. National seed strategy 2018/19 – 2022/23.

-----, 2019. Process of Registration and Accreditation of AEAS Providers.

-----, 2020. The Plant Protection and Health (Import and Export) Regulations. Statutory Instrument 2020 No. 4.

-----, 2022, Agro-dealer register (August 2022 version)

The Republic of Uganda. 2007. The Seeds and Plant Act 2006.

-----, 2014. The Plant Variety Protection Act 2014.

-----, 2015a. The Plant Protection and Health Act, 2015.

-----, 2015b. Uganda National Seed Strategy 2014/15-2019-20 Final Draft Validated by Stakeholders.-----, 2018. The National Seed Policy. <https://www.agriculture.go.ug/wp-content/uploads/2019/05/Ministry-of-Agriculture-Animal-Industry-and-Fisheries-National-Seed-Policy.pdf>

Uganda Bureau of Statistics (UBOS). 2020. Uganda Annual Agricultural Survey 2018. <https://www.ubos.org/annual-agricultural-survey-2018-report>

CRÉDITS PHOTO

Cover: iStockphoto.com/Ava-Leigh

Page 1: iStockphoto.com/tsmarkley

Page 2: iStockphoto.com/ManoAfrica

Page 4: iStockphoto.com/egal

Page 10: iStockphoto.com/Pavliha

Page 11: iStockphoto.com/skyhouse

Page 15: iStockphoto.com/Coprid

Page 18: iStockphoto.com/sayanjo65

Page 22: iStockphoto.com/intek1



POUR EN SAVOIR PLUS:



PARCOURIR LES DONNÉES DE TASAI EN LIGNE :
Pour comparer les indicateurs TASAI de plusieurs
pays et années, veuillez consulter le tableau de
bord TASAI en ligne: [https://www.tasai.org/en/
dashboard-home/](https://www.tasai.org/en/dashboard-home/)

DÉCOUVREZ LES COMPTES-RENDUS TASAI EN LIGNE:
<https://www.tasai.org/en/products/country-reports/>

THE AFRICAN SEED ACCESS INDEX EST SOUTENU PAR:

